

Première Année

N° 9

Juillet 1911

## Les idées et les faits

**L**y a quelques années, quand un nouveau ministère arrivait aux affaires, un petit jeu amusait députés et journalistes dans les couloirs du Parlement : il s'agissait de prélever, dans le nom de chaque ministre, une lettre ; de grouper, dans un ordre donné, les lettres ainsi mises à part, et d'en composer soit un mot, soit une courte phrase, contenant un pronostic sur la carrière à venir du cabinet, sa durée ou sa politique.

Aujourd'hui, cette amusette pour parlementaires est bien délaissée. Mais il est un autre jeu qui l'a remplacée et qui, s'il est moins varié dans ses résultats, comporte une moralité plus suggestive : on compte les francs-maçons notoires qui font partie du nouveau cabinet, et on déduit de leur nombre le plus ou le moins de fureur antichrétienne que montrera le nouveau gouvernement.

Si cette méthode de pronostication est sérieuse, il faut avouer que peu de ministères se sont présentés sous des auspices aussi inquiétants que celui présidé par M. Caillaux. En effet, si rien ne permet d'affirmer que ce dernier soit franc-maçon, douze de ses collègues, ministres ou sous-secrétaires d'Etat, ont incontestablement reçu le coup de pipe à lycopode : ce sont les FF. : Messimy, Delcassé, Couyba, Augagneur, Pams, Renoult, Bernard, Dujardin-Beaumetz, Malvy, Chaumet, Steeg (qui cumule, avec

cette qualité, celle de Prussien d'origine) et Klotz (qui est non-seulement franc-maçon, mais juif).

Quant aux autres, leur présence au banc des ministres s'explique assez naturellement : M. Cruppi (qui ne paraît pas être franc-maçon) a épousé une juive, ce qui le réhabilite jusqu'à un certain point aux yeux des fils d'Hiram, et M. de Selves appartient à une grande dynastie huguenote, celle des Freycinet. Il n'y a guère qu'un certain M. Lebrun dont on ne saurait s'expliquer l'élévation ministérielle, tant sa personnalité a su rester effacée jusqu'ici. Mais rien n'empêche que cet obscur comparse soit « chevalier du Parfait Silence » ou « prince du Royal Secret », ce qui expliquerait suffisamment qu'il ne se soit encore fait aucun bruit autour de sa personne.

Quoi qu'il en soit, douze francs-maçons sur seize ministres ou sous-secrétaires d'État, c'est un joli chiffre. Le F. . Tinière, s'il vivait encore, aurait le droit de répéter ses paroles de 1894 : « Si le Conseil de l'Ordre venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des Ministres... On pourrait fonder une Loge à l'Elysée : le nombre des maîtres maçons est suffisant pour cela, et le Vénérable serait tout indiqué... »

---

Le nouveau ministère était à peine installé qu'un conflit aussi grave qu'imprévu surgissait avec l'Allemagne. Après avoir paru se désintéresser du Maroc, et avoir même signé des engagements dans ce sens, la chancellerie allemande faisait une de ces rentrées en scène tapageuses et brutales qui sont dans la tradition germanique. Un vaisseau-école allemand, bientôt remplacé par un croiseur, allait jeter l'ancre dans le port fermé d'Agadir. En même temps, la presse officieuse d'outre-Rhin, stylée par son gouvernement, annonçait que l'acte d'Algésiras était caduc et que l'Allemagne entendait se tailler au Maroc la part qui lui conviendrait ou exiger ailleurs une rançon convenable. Cette rançon ne serait rien moins que la plus belle partie de notre colonie du Congo.

La platitude de notre gouvernement devant le moindre froncement de sourcil de Guillaume II nous laisserait peu d'espoir de clôturer honorablement l'incident si nous étions engagés seuls dans le conflit. Fort heureusement, l'Angleterre a un intérêt de premier ordre à ne pas laisser les Allemands s'installer au Maroc, à proximité de Gibraltar et sur la route du Cap et des Indes. Aussi pouvons-nous compter, dans cette aventure, sur son énergique appui, tandis que les alliés de l'Allemagne affirment bien haut qu'ils se désintéressent du Maroc. Il est donc probable que Guillaume II sera finalement obligé de modérer ses exigences et aura, une fois de plus, fait blanc de son épée pour rien.

Quoi qu'il en soit, cette agression allemande ne semble pas faite pour faciliter un rapprochement avec nos voisins d'au delà des Vosges ; non plus que la campagne d'outrages menée par certains journaux allemands contre la jeunesse française, campagne qui a soulevé les protestations unanimes des étudiants parisiens ; non plus que le redoublement de brutalité dont les fonctionnaires teutons font preuve envers nos frères séparés d'Alsace-Lorraine.

C'est cependant ce moment que la Franc-Maçonnerie a choisi pour se livrer à Paris à une grande manifestation germanophile : les 8, 9 et 10 juillet 1911, francs-maçons allemands et francs-maçons français, représentés par d'importantes délégations, ont banqueté, dansé, tiré des batteries d'allégresse et excursionné ensemble aux environs de Paris.

Cette manifestation, d'opportunité plus que douteuse, est la quatrième en cinq ans. Elle fait partie du programme de démonstrations concerté entre le Grand Orient de France et les cinq Grandes Loges de l'Allemagne du Centre et du Sud. Ces Grandes Loges, où l'influence juive est dominante, ont décidé de tirer le Grand Orient de France de l'isolement humilié où il se trouve depuis qu'il a renié le Grand Architecte de l'Univers. Les trois Grandes Loges prussiennes, plus aristocratiques et non enjuivées, ont vainement tenté de faire obstacle à ce rapprochement. Comme elles sont en minorité dans le Conseil des huit Grandes Loges d'Allemagne, force leur a été de s'incliner et de laisser faire leurs voisines.

En conséquence, pendant l'été de 1907, un grand nombre de francs-maçons des cinq Grandes Loges allemandes et du Grand Orient de France se rencontrèrent au col de la Schlucht, à la frontière de cette Alsace que le grand-père de Guillaume II nous a ravie. L'année suivante, une semblable réunion eut lieu en territoire suisse, à Bâle. Puis, résolument, les excellents patriotes du G. . O. . de France acceptèrent, en 1909, une invitation allemande, à Baden-Baden. En échange, ils viennent, à leur tour, de recevoir à Paris leurs FF. . allemands.

(Dans l'intervalle, le G. . O. . a, une fois de plus, renié l'Alsace-Lorraine, en supprimant, après un débat au Convent, la mention encadrée de deuil des anciennes Loges françaises des pays annexés, qui figurait à l'annuaire maçonnique.)

Cette année encore, c'est le F. . fichard Ch. Bernardin, 33<sup>e</sup> et vénérable de la Loge « Saint-Jean de Jérusalem », de Nancy, qui a été à la tête de la manifestation, du côté français. Plus de 300 Vénérables des Loges françaises avaient tenu, d'ailleurs, à contre-signer l'invitation lancée par lui. Du côté allemand, le personnage le plus remuant paraît avoir été le Vénérable de la Loge « Zur Treue » de Colmar, le F. . Cahn, qui appartient, sans doute possible, à l'une des douze tribus.

Nombreux étaient d'ailleurs les juifs parmi les 200 francs-maçons allemands qui ont fait (quelques-uns avec leur famille) le voyage de Paris.

Le samedi 8 juillet a eu lieu rue Cadet, dans la grande salle du Gr.°. Or.°. de France, une séance à laquelle assistèrent, mélangés, les francs-maçons allemands et quelques centaines de FF.°. parisiens. Il semble que la paix universelle ait fourni le thème préféré des « morceaux d'architecture » qui furent édifiés ce soir-là. Quant aux conciliabules utiles, où l'avenir des peuples est agité, inutile de dire qu'on ne les réserve point pour le « vulgum pecus » qui se presse à de telles séances.

Pendant que l'éloquence maçonnique coulait, en flots tièdes, sur les FF.°. assemblés, un concert était donné, dans une salle voisine, aux femmes et aux familles des maçons présents. Vu la présence des hôtes d'outre-Rhin, Wagner occupait une place importante au programme.

Et ce fut tout pour ce jour-là.

Le dimanche 9 juillet, d'importants « travaux de mastication » eurent lieu au Palais d'Orsay, où un banquet était offert à midi aux FF.°. allemands. Le lendemain, on excursionna, par groupes mêlés, aux environs de Paris, dans cette banlieue où chaque nom de localité rappelle encore un souvenir de la guerre...

Et l'on se sépara, en se promettant de recommencer l'année prochaine, à Bayreuth, ou peut-être à Berlin.

---

Notre gouvernement, qui tolère sans sourciller des manifestations antipatriotiques comme celle que nous venons de rapporter, déploie, par contre, toute son énergie contre les camelots du Roi, coupables de souhaiter le renversement, bien naturel, d'un régime établi par l'émeute.

Pour venir à bout de cette vaillante phalange de jeunes gens, il mobilise des milliers de policiers ; il donne des consignes féroces aux laquais habillés en juges qui composent les trois quarts de la magistrature ; il transforme, enfin, en tortionnaires le personnel administratif des prisons.

Ce qui se passe en ce moment contre les camelots du Roi serait de nature à écœurer les gens les plus indifférents en matière de politique, si la grande presse, dûment stylée, n'avait soin de faire le silence sur les traquenards policiers, les condamnations démesurées, les brutalités sans nom dont on accable ces jeunes gens — traquenards et brutalités qui restent ainsi ignorés du public.

Ce silence organisé sur de pareilles infamies est peut-être ce qu'il y a de plus vil dans le spectacle auquel nous fait assister le régime maçonnique.

---



L'étude des questions antimaçonniques redevient à l'ordre du jour. Nous disons « redevient », car il est impossible d'oublier le gigantesque mouvement qui fut déchaîné en 1884, par l'Encyclique *Humanum Genus*, dans laquelle Léon XIII appelait tous les catholiques à la lutte contre la séculaire ennemie du Christ.

En quelques mois, répondant à la voix du Pape, surgirent alors un peu partout revues, journaux et comités antimaçonniques. Le mouvement fut assez puissant et assez soudain pour que la Secte eût peur — si peur qu'elle se hâta de se faire renier, à grand fracas, par un de ses membres, Léo Taxil, et... de le donner pour leader à l'action antimaçonnique qui s'organisait.

On sait comment ce chef, venu de l'adversaire, conduisit l'antimaçonnerie de mystification en mystification. La campagne antimaçonnique, commencée par le coup de tonnerre de l'Encyclique, s'acheva dans la farce Diana Vaughan. Souvenir qui doit rendre les catholiques éternellement méfiants à l'égard des francs-maçons convertis qui prétendent diriger la lutte contre le Temple où ils officiaient la veille.

L'antimaçonnerie a mis vingt ans à se relever de ce désastre, mais elle s'en est relevée. Eclairée par l'affaire des fiches et par la propagande des Ligues antimaçonniques, l'opinion publique fixe à nouveau son attention sur la Secte. Mais elle se perd trop souvent dans l'examen du milieu ténébreux où s'agitent les diverses sectes. Tant de difficultés, tant de complications, ont été amoncelées que la possession parfaite de la question maçonnique ne se rencontre, aujourd'hui, que chez quelques érudits.

Pour que le salut soit possible, il faut pourtant que cette question soit connue de tous ; il faut que l'enseignement antimaçonnique soit mis, sous une forme commode et sûre, à la portée de tous ceux qui ont le louable désir de s'instruire du péril pour pouvoir en préserver la France et la civilisation chrétienne. C'est ce but que se proposent d'atteindre les écrivains et conférenciers, spécialistes de la question, qui viennent de se grouper en vue de la fondation, à Paris, d'un *Institut Antimaçonnique*.

Cet *Institut Antimaçonnique*, qui ouvrira ses cours l'hiver prochain, ne comptera pas moins de douze professeurs. Il se propose, par des cours organisés les uns l'après-midi et les autres le soir, et également ouverts au public, de traiter la question maçonnique aux divers points de vue : historique, politique, religieux, philosophique, juridique, et même médical et artistique — tant la Maçonnerie envahissante a su manifester son action dans des milieux divers, où il importe qu'elle soit démasquée. Le choix des professeurs, tous spécialistes des études antimaçonniques, est un sûr garant de la valeur de l'enseignement qui sera donné.

Par la création de l'*Institut Antimaçonnique de Paris* va se trouver résolue une question de la plus haute importance : la fixa-

tion de la doctrine antimaçonnique sur les différents points énumérés plus haut. Ce qui était abandonné jusqu'ici aux fantaisies d'écrivains plus ou moins documentés, qui ont trop souvent discrédité notre cause par leurs productions romanesques, sera à l'avenir défini et enseigné par un organisme permanent, présentant, par sa composition, toutes les garanties de savoir et de prudence désirables.

Nous reviendrons prochainement sur la création de cet Institut.

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





# Notre Enquête

---

Les Idées de la Révolution

sont-elles d'origine maçonnique?...

---

*Nous rappelons à nos lecteurs qu'une enquête est ouverte dans nos colonnes sur le sujet suivant : Les dogmes qu'on a baptisés « principes de la Révolution » et qui touchent à l'ordre religieux, moral et politique, ont-ils été fabriqués dans les Loges, — comme les aveux de Louis Blanc et d'autres francs-maçons illustres permettent de le supposer ?*

*Pour traiter cette question, nous avons fait appel aux écrivains les plus autorisés, soit parmi nos amis, soit même parmi nos adversaires — car nous tenons à donner au débat toute l'ampleur qu'il comporte, et, pour cela, à le rendre contradictoire.*

*Nous publions, au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, les réponses de nos correspondants sur ce sujet si capital.*

---

## REPONSE DE M. HENRY BRONGNIART

(Notre collaborateur Henry Brongniart est trop connu du public antimaçonnique pour que nous le présentions longuement. Avocat à la Cour de Paris, docteur en Droit, on l'a vu à la tribune des réunions publiques ou privées, partout où il y a eu des paroles de vérité à faire entendre. Au dernier Congrès de la *Ligue Française Antimaçonnique* il obtenait encore un vif succès en présentant un rapport ingénieux sur l'organisation méthodique du « Refus de l'Impôt ». M. Henry Brongniart est l'auteur de diverses œuvres littéraires et d'un ouvrage sur *La Guerre de Course et le Droit International* qui fait autorité.)

La réponse à la question est des moins aisées.

Il en serait tout autrement s'il s'agissait de démontrer l'origine maçonnique de la Révolution. Il suffirait alors de faire appel aux témoignages des Bertrand de Molleville et des Barruel ; de citer les convents de Wilhelmsbad et de Francfort, d'indiquer la qualité maçonnique des principaux meneurs des événements révolutionnaires, etc.

Rien n'est par contre plus obscur et plus complexe que l'origine d'une idée.

Pour apporter quelque clarté dans cette discussion, nous diviserons le sujet en trois parties :

1° Les idées de la Révolution sont-elles d'origine chrétienne ?

2° Sont-elles d'origine maçonnique ?

3° Sont-elles d'origine juive ?

Dans une quatrième partie, nous tirerons les conclusions.

### I

En parlant des idées de la Révolution, nous n'avons nullement en vue ses prétendues conquêtes, puisqu'en fait aucune n'a été vraiment appliquée, toutes sont restées dans le domaine de la déclamation.



Ces idées toutes métaphysiques, ce sont surtout : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la Souveraineté du Peuple, la croyance à la bonté foncière de l'Homme et au Progrès indéfini.

Prenons-les une à une, et cherchons s'il n'est pas possible de leur attribuer une origine chrétienne.

La Liberté, l'Égalité, la Fraternité, ne sont pas, à proprement parler, des idées. Ce sont des mots, vides en eux-mêmes, mais susceptibles d'être pris dans les sens les plus différents. C'est ainsi qu'on peut les comprendre d'une manière tout à fait chrétienne.

« Et en effet, nous dit Monseigneur Delassus (*Le Problème de l'Heure présente*, tome I, page 91), si l'on entend par « liberté » que les hommes ne sont pas faits pour être esclaves, mais pour jouir de la liberté que Dieu donne à ses enfants ; si par « égalité » on veut dire qu'étant tous les enfants du Père céleste, les hommes doivent tous s'aimer, s'aider mutuellement comme des frères, on ne voit pas qu'il soit besoin d'être maçon pour apprendre ces vérités. »

Le sens de ces mots devait être tout autre quand la Révolution, au nom de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, entassa deux millions de cadavres.

Il n'en faut pas moins reconnaître qu'à s'en fier à certaines apparences, les idées de la Révolution semblent bien avoir une origine chrétienne, comme l'a laissé entendre M. Oswald Wirth dans sa réponse à la présente enquête (n° de février 1911).

En effet, ouvrons l'Évangile. Dans le cantique du *Magnificat*, la Vierge glorifie Dieu d'avoir chassé les puissants de leurs trônes et dépouillé ceux qui possèdent. Ailleurs le Christ semble affirmer le principe d'égalité par cette parole : « En vérité, je vous le dis, quiconque s'abaisse sera élevé et quiconque s'élève sera abaissé. »

D'autres passages de l'Évangile ont de même une allure tout à fait socialiste. Le Christ y semble employer par avance le langage des Robespierre et des Saint-Just. « Prêtez toujours sans espérance », dit-il, semblant condamner l'intérêt du capital. Il dit aussi : « Malheur aux riches ! »

De pareils rapprochements avec les principes révolutionnaires sont prétextes pour nos adversaires à d'habiles équivoques. Certains membres même du clergé tombent dans le piège et se font leurs auxiliaires. Mais un chrétien vraiment

éclairé sait ne voir dans ces textes que de simples exhortations à l'humilité et au détachement des richesses.

Il y a loin de ces préceptes à l'orgueil et à la cupidité qui font le fond de l'âme jacobine.

Au fond de tous les actes de la Révolution comme de tous ses principes, nous trouvons la haine féroce de toutes les supériorités, haine qui pousse les paysans à brûler les châteaux, décrète d'accusation les riches pour confisquer leurs biens, fait exécuter les plus braves généraux de la vieille armée pour les remplacer par des sous-officiers fichards comme Lazare Hoche, met à mort le premier poète et le premier savant de l'époque, Chénier et Lavoisier, pour mettre au premier plan les plus médiocres arrivistes, proscriit l'élite de la vertu pour livrer le pouvoir aux voleurs et aux assassins, lesquels, se jalousant entre eux, se disputant la même proie, ne tardent pas à se ruer les uns sur les autres et à s'entre-tuer.

Si nous passons maintenant à l'idée de souveraineté nationale, nous trouvons là encore bien des malentendus, pas toujours faciles à éclaircir.

Bien des textes des Pères de l'Eglise, de saint Jean Chrysostome, de saint Thomas d'Aquin, de Suarez, de Léon XIII, semblent admettre dans le peuple une sorte de dépôt de la souveraineté.

De là des rapprochements qui empêchent de voir à quel point la doctrine catholique, d'après laquelle la souveraineté vient toujours de Dieu, est inconciliable avec la Déclaration des droits de l'homme d'après laquelle « la souveraineté réside *essentiellement* dans la nation », principe d'où découle pour le peuple la possibilité absurde de changer l'injustice en justice et l'erreur en vérité.

De pareilles confusions font perdre tout sentiment des nuances. L'idée de souveraineté du peuple est admissible théologiquement, à une condition : c'est de voir simplement dans le droit de vote une fonction sociale, bonne ou mauvaise dans la pratique. Mais cette idée est, dans son sens absolu, formellement condamnée par le *Syllabus*, cette charte de la vérité catholique si crânement dressée par Pie IX en face de la charte révolutionnaire des Droits de l'homme.

Quant à la croyance à la bonté foncière de l'homme, il est clair qu'elle ne vient pas du Christianisme, puisqu'elle est en opposition complète avec le dogme du péché originel.

De même pour la foi dans le progrès indéfini de l'Humanité. Nous aurons beau fouiller tous les textes de l'Écriture et des Pères de l'Église, nous ne trouverons même pas à cette idée puérile une apparence de fondement. Il n'y est question que du perfectionnement individuel. Au point de vue social le Christ dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous. » Ailleurs il annonce non pas le règne de la justice terrestre, mais des persécutions contre les justes, et il prédit pour la fin des temps non l'avènement du pacifisme, mais « des guerres de peuples contre peuples ».

D'ailleurs les faits sont ici plus éloquents que toutes les controverses, et si, comme dit l'Évangile, « on reconnaît l'arbre à ses fruits », nous n'avons qu'à constater quels ont été les fruits des principes révolutionnaires une fois entrés en action.

Tout l'effort de la Révolution s'est porté contre le Catholicisme, depuis la constitution civile du clergé et le vol des biens d'Église jusqu'à la série des cultes sacrilèges, comme celui de la déesse Raison, que les Jacobins ont voulu imposer à la France.

Le grand ennemi de la Révolution n'est pas, à proprement parler, la monarchie, mais la monarchie aux traditions chrétiennes ! Le roi n'est définitivement condamné que quand il se refuse à poursuivre les prêtres assermentés. Cet ennemi, ce n'est pas le noble, souvent franc-maçon et dont elle se sert à l'occasion pour assurer son triomphe, comme elle se servit de Philippe Égalité, de Mirabeau et de bien d'autres. Le véritable ennemi, celui que la Révolution traque et poursuit sans relâche, celui qu'elle met à mort avec le plus de frénésie, qu'elle continue à déporter en masse, même une fois la Terreur terminée, c'est le prêtre réfractaire, symbole vivant de la Foi.

Il serait étrange que des idées d'origine chrétienne aient abouti à un pareil résultat.

## II

« Qui n'est pas pour moi est contre moi », a dit le Christ. Quand nous ne pouvons pas trouver l'origine d'une idée dans le Christianisme, nous avons bien des chances de la trouver dans les sociétés secrètes antichrétiennes.

Mais comment le démontrer ? Par la logique ? Non, car la méthode purement déductive est la plus chère à nos adversaires comme aussi la plus propre à nous lancer sur de fausses pistes.

Dans la réalité tout est régi non par la logique, mais par l'incohérence. Quoi, en particulier, de plus incohérent que le contraste entre les idées libérales de la Révolution et les crimes arbitrairement commis en leur nom ?

D'autre part, l'étude des sources, des documents, peut nous conduire à des conclusions fausses, quand il s'agit des sociétés secrètes, qui ont intérêt à nous tromper.

C'est surtout du rapprochement des idées et des faits que doit jaillir la lumière.

Si nous cherchons quelles étaient les idées en cours dans les loges au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous ne trouvons rien qui n'ait apparence fort inoffensive. Il ne s'agit que de fidélité au roi (1). Et si l'on parle sans cesse de liberté, d'égalité et de fraternité, on semble seulement entendre par là « l'amour de la nature » et « la pratique de la vertu ». Et dans toutes ces formules doucereuses et vagues, nous ne trouvons rien qui soit particulièrement contraire au Christianisme ou à l'ordre social.

Écoutons là-dessus Barruel nous raconter une réception d'apprentis dont il fut témoin (*Mémoires*, t. II, p. 278 et suivantes, édition princeps) :

« L'article important pour moi, dit-il, était d'apprendre enfin le fameux secret de la Maçonnerie ». On fit passer le récipiendaire sous la voûte d'acier pour arriver devant une espèce d'autel, où on lui fit un discours sur l'inviolabilité du secret qui allait lui être confié et sur le danger de manquer au serment qu'il devait prononcer.

Le récipiendaire jure qu'il veut avoir la tête coupée s'il vient à trahir le secret. Le Vénérable, assis sur un trône derrière l'autel, lui dit alors : « Mon cher F.:., le secret de la Franc-Maçonnerie consiste en ceci : Tous les hommes sont égaux et libres, tous les hommes sont frères. »

« J'étais alors, continue Barruel, si éloigné de soupçonner une intention ultérieure dans ce fameux secret, que je faillis éclater de rire lorsque je l'entendis et que je dis à ceux qui

(1) Voir à ce propos la réponse de M. Aulard à la présente Enquête, dans le numéro de décembre 1910.

m'avaient introduit : Si c'est là tout votre grand secret, il y a longtemps que je le sais. »

Il ne fallait pas que l'élite accourue dans les loges, suivant en cela un simple engouement, pût comprendre le vrai sens des formules employées.

Il ne fallait pas qu'on pût donner au mot Liberté le sens de licence sans limites, à l'Égalité celui de suppression de toute autorité, à la Fraternité un sens trop étroit, s'appliquant aux seuls affiliés de la secte, et en même temps trop large, signifiant l'abolition de toutes les patries.

Ce sens maçonnique des trois mots, réservé aux initiés, il faut aller le chercher dans les documents des groupes superposés, et notamment dans un passage de Weishaupt, fondateur des Illuminés de Bavière (cité par Barruel, t. III, p. 24 et 275).

« L'égalité et la liberté, dit-il, sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçoit de la nature ; la première atteinte à cette égalité fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements ; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles ; donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition de toute propriété...

« Ce grand œuvre sera celui des sociétés secrètes ; c'est à ces sociétés secrètes que la nation confie ses archives ; c'est par elles que l'homme doit être rétabli dans ses droits de liberté et d'égalité. »

L'idée de la souveraineté nationale a, elle, eu pour principal interprète le *Contrat social* de Rousseau, lequel n'en était pas l'inventeur, mais sut, en appliquant la méthode logique, en tirer les conséquences les plus absurdes et justifier par avance tout le système de la Terreur.

Quoi qu'il en soit de la qualité maçonnique de Rousseau, nous savons que la Maçonnerie a tout mis en œuvre pour répandre ses ouvrages.

Rousseau et, d'une manière générale, tous les philosophes maçonnisés, qui ont préparé la Révolution, prennent pour base de leurs doctrines la bonté foncière de l'homme, idée essentiellement maçonnique.

Une idée également chère aux philosophes et aux maçons est celle du Progrès. C'est surtout le F. Condorcet qui nous



apprend le sens de ce mot si vague. Il s'agit non pas tant du progrès matériel (lequel n'est contesté par personne), que de l'abolition de la superstition (entendez de la Religion) et de son remplacement par le règne de la Raison.

La véritable doctrine maçonnique préparatoire de la Révolution, nous la trouvons chez Saint-Martin, chef du groupe superposé auquel il donna son nom. Son livre *Erreurs et Vérités*, répandu par la Maçonnerie dans tous les pays et traduit dans toutes les langues, cache sous un symbolisme volontairement obscur les mêmes théories que Weishaupt, répondant évidemment à un même mot d'ordre.

Il se dégage de cet ouvrage que, par essence, tous les hommes sont parfaits.

La divinité ne peut résider que dans la collectivité. Tous les maux viennent de la soumission à Dieu et aux hiérarchies humaines.

« Tout assujettissement », dit-il, est contraire à « la véritable essence de l'homme » et tout gouvernement est un « brigandage ».

Toutes ces idées, présentées de façons différentes suivant qu'on s'adressait à des initiés ou à des profanes, étaient répandues en même temps que les convents de l'arrière-maçonnerie préparaient la Révolution, annoncée par des prophéties dans ses moindres détails, en même temps que la loge martiniste *les Amis réunis* dressait le plan de la Terreur.

La Déclaration des Droits de l'Homme fut le résumé de la doctrine maçonnique mise en langage accessible aux profanes. Cette charte de la Révolution fut bien l'œuvre de la Maçonnerie, comme l'a proclamé le F. : Jouvin au convent de 1910.

Par la Révolution, les idées maçonniques ont été transportées des loges aristocratiques dans les clubs populaires et à la tribune des diverses assemblées auxquelles la France fut successivement livrée.

### III

L'état civil maçonnique des idées de la Révolution, une fois établi, reste à reconstituer leur généalogie.

Toutes les idées de la Révolution se résument en dernière analyse en une seule : *la divinisation de l'humanité*.

C'est le fond même de la *Kabbale*. Et ainsi l'origine de ces idées serait juive.

Sans doute la pure doctrine talmudique consiste à voir dans chaque Juif une parcelle de la divinité et par contre dans le « goy » un simple animal. Mais une pareille doctrine ne pouvait être ainsi présentée au « goy » sans le soulever contre le Juif.

Il fallait en fabriquer une autre à son usage, déguiser sous un manteau humanitaire, semblant étendre à tous les hommes le piédestal réservé par le Talmud aux Juifs, de façon à entretenir chez les « goys » l'esprit de haine et de révolte contre l'autorité civile et religieuse.

Cette Kabbale juive, nous la retrouvons derrière toutes les hérésies, derrière les Manichéens, les Albigeois, les Templiers, la Réforme.

Beaucoup de nos amis, frappés par l'affinité évidente des idées protestantes et maçonniques, se sont beaucoup exagéré l'importance propre de la Réforme, au lieu de ne voir dans Luther que ce qu'il fut : un agent des kabbalistes juifs ; et dans l'avènement du protestantisme qu'une étape de la conquête juive (1).

Écoutez là-dessus l'aveu du juif Bernard Lazare :

« La Réforme, en Allemagne comme en Angleterre, fut un de ces moments où le christianisme se retrempe aux sources juives. C'est l'esprit juif qui triomphe dans le protestantisme. »

Pour qui sait regarder, la Déclaration des Droits de l'Homme est imprégnée de kabbalisme.

L'homme, étant à la fois son Dieu et son roi, a des droits sans limites, ne trouvant d'obstacles que dans les droits tout aussi sacrés des autres hommes.

En affectant de considérer toujours l'homme en général, sans distinction de nationalité ni de race, la Révolution avait en vue le Juif seul. C'est à son seul profit qu'étaient si pompeusement proclamés les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. C'étaient autant de marchepieds néces-

(1) Voir à ce sujet l'étude de notre collaborateur Flavien Brenier, sur *les Juifs et la Réforme*.

saires pour conduire le Juif sur le trône laissé vacant par l'exécution du roi.

« Faire couler le sang du non-juif est un sacrifice agréable à Dieu », dit le Talmud. La Terreur n'a été qu'un sanglant sacrifice au Dieu d'Israël.

#### IV

Après avoir reconnu la marque de fabrique judéo-maçonnique des idées de la Révolution, le devoir de tout anti-maçon et de tout antijuif est évidemment de les combattre à outrance partout où il les trouve.

Et d'abord nous devons commencer par les anéantir en nous-mêmes. Nous serons d'autant mieux armés pour lutter contre la tyrannie maçonnique et juive que nous serons moins atteints par ces faux principes adroitement inculqués en nous par nos adversaires.

Cela n'est pas toujours facile. L'esprit de la Révolution ne prend pas seulement la forme du sectarisme violent. Il se présente aussi à nous sous le pavillon du *libéralisme*.

Cette forme est la plus dangereuse. Contre celle-là nous ne sommes pas avertis. Elle nous prend par ce qu'il y a de plus généreux en nous, et la lutte qui s'impose à nous sur ce terrain est la plus ingrate.

Comment nous y prendre, en effet ? On nous parle sans cesse d'union et à propos de tout : union de tous les honnêtes gens, de tous les conservateurs, de tous les spiritualistes, de tous les chrétiens, de tous les patriotes, de tous les libéraux, etc., etc.

Ce programme, si séduisant s'il était réalisable, suppose d'excellentes intentions, mais peu d'esprit critique. Les plus honnêtes gens ne sont pas forcément dans la vérité. Les conservateurs les plus résolus du peu qui reste à conserver peuvent être les plus incapables de toute action. Le spiritualisme n'est souvent qu'un masque maçonnique. Les chrétiens les plus pieux peuvent être les plus naïfs, les plus éloignés du sens des réalités. Les patriotes les plus sincères ne sont pas toujours bien inspirés. Combien se sont fait tuer patriotiquement au temps de la Révolution, croyant mourir seulement pour la France et assurant à

leur insu le triomphe des Terroristes, qui la noyaient dans le sang pour la livrer aux Juifs ! Combien se sont laissé prendre aux belles paroles des Gambetta et autres cabotins du patriotisme ! Quant aux libéraux, ils sont tout particulièrement aptes à désarmer l'opposition, et cela en dépit de leurs meilleures dispositions, de par le vice essentiel de leur doctrine de concessions et de capitulations.

S'il en est ainsi, cette fameuse union qu'on nous présente comme la première condition de victoire ne serait-elle pas plutôt une condition de défaite ?

Sans doute, il faut savoir s'unir à un moment donné dans un but déterminé.

Aller plus loin et faire de cette union une obligation de tous les instants est une dangereuse utopie.

Je ne puis à ce propos m'empêcher de citer un article paru dans l'*Éveil démocratique* du 15 juillet 1906, intitulé les *Divisions nécessaires* :

« A la suite, dit le journal silloniste, de chaque article d'injures écrit dans un moment d'humeur méchante, par quelque réactionnaire haineux et mal élevé, il nous est arrivé presque toujours de rencontrer de braves gens qui nous disaient avec des larmes de désespoir dans la voix et en levant les bras au ciel :

— « Ah ! mon Dieu, que c'est donc triste !... Nos adversaires triomphent, tandis que nous restons entre nous de plus en plus profondément divisés. De l'union, de l'union, de l'union !... »

« J'avoue que plus d'une fois je m'y suis naïvement laissé prendre. Et j'ai moi aussi pleuré sur nos divisions. Un jour cependant je me suis mis à réfléchir :

« — On raconte sans cesse que nous sommes divisés, me disais-je. Mais enfin, qui ça, nous ? Ah ! oui, les hommes de ces vieux partis en déroute qui... (suit une calomnie d'après laquelle la défense de la liberté religieuse ne serait qu'un prétexte pour attaquer la sacrosainte république maçonnique).

«... Voilà bien, continue l'article, quelque chose qui est tout de même assez curieux. Car, en somme, pourquoi tous ces gens-là seraient-ils nos amis ? Qu'ont-ils donc de commun avec nous ? au point de vue social, ils sont réactionnaires (?) et nous sommes démocrates (?). Et le point de vue religieux ne nous unit même pas !... »

Quant à nous, au dire de ce silloniste, nous ne sommes pas dignes de défendre « une religion de Paix et d'Amour (nous connaissons le sens maçonnique de ces mots et dans quel but on les emploie), mais un amas de rancunes, de haines et d'ambitions (?) ».

«... Eh bien, c'est contre cette équivoque que nous nous révoltons violemment (violemment !... que faites-vous donc de la Paix et de l'Amour dont vous parliez tout à l'heure ?)... »

« Et voilà pourquoi plus que jamais, conclut l'article, nous repoussons toutes les solidarités malsaines et fausses. Ceux-là ne sont pas des nôtres avec lesquels nous nous défendons d'avoir rien de commun. Malgré tout, nous maintiendrons les divisions nécessaires. »

Le silloniste auteur de ces lignes a absolument raison. On ne voit pas pourquoi cet admirateur fervent des idées de la Révolution s'unirait avec ceux qui en sont les adversaires acharnés. Et de notre côté nous pouvons trouver que l'union avec lui serait une « malsaine équivoque ».

Pour Clémenceau, la Révolution est un bloc. Il faut la rejeter ou l'admettre en entier. C'est la stricte vérité, et nous ne saurions considérer comme allié quiconque pactise avec la Révolution.

Faire passer notre désir d'union avant notre devoir d'agir serait raisonner comme un général qui voudrait obliger ses cavaliers à charger toujours de front et condamnerait ainsi les meilleurs chevaux à rester au niveau des rosses les plus poussives. Une pareille charge pourrait faire un certain effet à la parade, mais, à la guerre, elle serait sans grand danger pour l'ennemi, dont la mitraille aurait tout anéanti avant d'avoir subi le premier choc.

Si l'œuvre d'union, belle et généreuse en soi, a, dans certains cas, son intérêt, il est une autre œuvre encore plus urgente, encore plus généreuse et belle, que je livre aux méditations de mes lecteurs comme conclusion de cet article : ce serait, contre les idées maçonniques dont meurt ce pays, de rétablir l'Inquisition.

HENRY BRONGNIART.







# L'Etat moral de l'Armée

## LES OFFICIERS SOUS LE RÉGIME RÉPUBLICAIN

---

Nous publions sous ce titre l'avant-propos des souvenirs militaires d'un des nombreux officiers que la malfaisance du régime a contraints, comme il le dit lui-même, à reprendre sa liberté pour porter sur un autre terrain la lutte pour le pays. Ces pages tentent d'expliquer le cas de conscience qui se pose aujourd'hui, sous des formes diverses, pour nos officiers, selon les circonstances particulières à chacun, et dont ils demeurent les seuls juges autorisés.

... Dans un très beau langage, un de mes devanciers rappelait récemment les déceptions d'une âme ardente précipitée des hauteurs du rêve dans les bas-fonds de la réalité (1). Plus heureux que la plupart d'entre nous, il a eu son heure d'illusion enthousiaste. Le sabre levé, au grand soleil d'Afrique, il a lancé sa troupe à la charge pour l'honneur de la France. Ce jour ne devait pas avoir de lendemain; le brillant officier a été rejeté aux obscurs labeurs où s'est usée l'activité de notre génération militaire. Arrivés à l'âge d'homme après la guerre de 1870, nous avons profondément senti, dès l'éveil de notre adolescence, l'amertume de la défaite, et c'est dans l'espoir d'être un jour les ouvriers de la revanche que nous avons grandi. Pleins de ce sentiment exclusif, à notre entrée dans les écoles militaires, nous n'envisionnions pas d'autre avenir; et l'on nous eût bien surpris en nous prédisant une carrière passée entièrement dans les gar-

(1) Commandant de Civrieux, *Du Rêve à la Réalité*.

nisons de l'intérieur, réduite aux monotones exercices du temps de paix, aux soucis terre à terre de la vie quotidienne, sans la sanction suprême à laquelle se préparaient nos esprits et nos cœurs, sans l'occasion de mettre jamais le sabre au clair ailleurs que dans des parades vaines ou déplacées, quand elles n'étaient pas une humiliation ou un outrage. Si les besognes les plus écœurantes m'ont été personnellement épargnées, j'ai dû pourtant subir, avec bien d'autres, l'épreuve d'abaisser, à la droite de mon bataillon, mon épée devant le renégat qu'une politique antifrançaise avait placé à la tête de l'armée pour la détruire, et qui n'a pas reculé devant les moyens les plus abjects pour venir à bout de la tâche monstrueuse qu'il avait acceptée sans rougir. Il y a eu pis, toute la France le sait.

Si ma vie militaire ne présente aucun fait extraordinaire, elle peut, par cela même, dans sa simplicité, être considérée comme le type d'une infinité d'autres. A ce titre elle peut donner, par ses différents épisodes, l'idée d'une carrière d'officier sous le régime que subit la France depuis près de trente-cinq ans.

Pendant cette longue période, le cours des événements n'a pas été uniforme. Des intervalles d'accalmie ont succédé à des crises ; à plusieurs reprises aussi, des incidents graves ou des accès de fièvre patriotique ont pu faire croire que l'heure solennelle allait sonner. Mais peu à peu s'accroissait l'impression décourageante que notre génération, vouée au même destin que les Hébreux condamnés à errer quarante ans dans le désert, n'entrerait pas dans la Terre promise. Au moins pouvions-nous espérer avoir mérité ce bonheur pour nos fils. Une crise plus aiguë, plus profonde et plus prolongée que les autres est venue poser pour l'armée, et par suite pour le pays, la question de vie ou de mort.

Sans doute, l'armée n'est pas seule atteinte par le fléau. De tous les organismes sociaux, elle est même, grâce à sa constitution hiérarchique, grâce à ses sentiments de discipline, grâce aux traditions conservées dans les familles militaires comme un héritage, hélas ! de jour en jour amoindri, un de ceux qui ont tenu le plus longtemps contre l'influence dissolvante du virus révolutionnaire. Mais elle aussi portait en son sein les germes de mort. Elle était, en outre, tout spécialement désignée à la haine du pouvoir mystérieux qui a juré notre perte, car elle était la force, la réserve suprême du

pays ; elle pouvait être l'instrument de délivrance : il fallait la détruire ou l'asservir.

Il était difficile de procéder ouvertement. Certains plans ne doivent pas être dévoilés avant l'heure. La manière franche n'a d'ailleurs jamais été celle de la faction qui nous gouverne, et qui n'est elle-même que l'instrument d'un pouvoir plus redoutable. La première règle de la méthode invariable de la Révolution, c'est de proclamer bruyamment et solennellement les principes dont la ruine est son objectif réel. C'est au nom de la liberté qu'on nous poursuit jusque dans nos convictions intimes et dans la conscience de nos enfants ; c'est au nom de la fraternité qu'on nous traite en parias sur notre propre sol ; — on ne nous égorge plus, il est vrai, comme sous la Terreur, mais on nous empêche de vivre — ; de même, c'est le sentiment du patriotisme qu'on a exploité d'abord pour introduire progressivement les prétendues réformes dont meurt l'armée. C'est ainsi qu'à une destruction visible et immédiate de la force militaire, qui eût pu révolter l'opinion publique et provoquer des résistances victorieuses, on a préféré une désorganisation méthodique et une mainmise graduée sur les organes de direction.

\*  
\* \*

Si depuis une douzaine d'années l'œuvre de mort a rapidement progressé, ses origines remontent beaucoup plus haut. A peine les représentants du pays avaient-ils commencé à reforgé l'épée de la France brisée en 1870, que les éternels ennemis de l'ordre social s'appliquaient à en fausser la lame et à en émousser la pointe, en attendant de la remplacer par le glaive flamboyant des loges maçonniques. S'il est certain que la société est faite pour les individus, auxquels elle doit les moyens d'atteindre leur fin, naturelle ou divine, les institutions diverses, elles, ne peuvent avoir directement en vue que le bien de la société, dussent quelques individualités en souffrir, parce que c'est le seul moyen de servir l'universalité des membres du corps social. Toute déviation à l'esprit des institutions nécessaires, amenée par une concession à des intérêts privés, se traduit par un dommage causé à la société, et par suite à tous ceux qui la composent, même à ceux qu'on a voulu favoriser, car ils subissent fatalement pour

leur part les conséquences de la perturbation générale. En particulier, l'armée est la force organisée du pays ; ses règles constitutives doivent avoir pour objet exclusif de porter cette force au maximum, afin de porter aussi au maximum la garantie contre le péril extérieur, qui menace, plus ou moins directement, tous les nationaux. Les considérations étrangères à cet objet, comme, par exemple, la recherche de l'égalité des charges, doivent rester secondaires ; et il n'y a lieu de s'en préoccuper que dans la mesure du possible, après seulement qu'il a été satisfait aux conditions essentielles d'une solide organisation militaire.

Cette remarque, en passant, suffit à confondre les théoriciens qui, esclaves ou profiteurs des préjugés égalitaires, et toujours en quête d'arguments pour défendre leur funeste cause, ont constamment invoqué l'exemple de l'Allemagne à l'appui des réductions successives du service militaire en France. Sans méconnaître l'importance du nombre, les Allemands ont cherché d'abord à accroître la valeur de leur armée de première ligne ; ils n'ont pas reculé, dans ce but, devant les plus significatives dérogations au système du service à court terme. Chez nous, sans tenir compte des exigences d'instruction, d'entretien et d'emploi des différentes armes, on affiche la prétention d'appliquer ce système avec une rigoureuse inflexibilité. Ce n'est cependant qu'une prétention ; la règle de fer est tempérée, en faveur de protégés trop peu nombreux sans doute pour diminuer beaucoup le contingent légal, par des subterfuges équivoques qui constituent la violation la plus flagrante et la moins justifiée de ce principe égalitaire si ardemment invoqué. A l'axiome allemand : « Il faut tremper la pointe de la flèche », nous avons, ou plutôt nos maîtres ont préféré cette formule dont tout officier sincère sourirait, si la matière n'était pas si grave : « La force de l'armée est dans ses réserves (1). »

Oui ; les réserves sont nécessaires ; oui, il les faut instruites, entraînées, décidées ; mais leur rôle véritable, gardons-nous de le méconnaître, c'est d'abord, par leurs plus jeunes éléments, de renforcer l'armée active et de supporter, solidement encadrées par elle, le premier choc, le choc décisif ; c'est ensuite de servir à cette armée active — l'idée jaillit

(1) M. Berteaux.

du mot lui-même — de réservoir où elle puisera pour réparer ses pertes. Mais compter sur des réserves hâtivement expédiées sur le théâtre d'opérations pour rétablir une situation douteuse ou compromise après les premiers engagements ; attendre, en face d'un ennemi encore intact ou même victorieux, de masses récemment rappelées, incomplètement organisées, insuffisamment commandées, la décision d'une lutte dont le succès se balance, et, à plus forte raison, la revanche d'un échec subi par des troupes normalement constituées et dont la préparation à la guerre n'aura subi aucune interruption, c'est une chimère qu'on peut, hélas ! évoquer dans les réunions publiques, mais que nul homme, s'il connaît un peu d'histoire ou s'il est capable de réflexion, ne peut prendre un instant au sérieux.

Les spécialistes pourraient, par des études de détail, faire saisir aux plus incrédules les désastreux effets, pour chaque arme, d'une loi dont je viens d'indiquer la portée générale. Elle n'est malheureusement qu'une étape de la désorganisation militaire, et elle ne sera pas le dernier terme de la série des mesures arrêtées dans les ténébreux conseils où se règlent nos destinées.

Mais si ces mesures ont été décidées par une puissance occulte, si un parlement de plus en plus à la merci de cette puissance et un gouvernement à sa solde rivalisent de servilité pour les proposer et les voter, il a fallu une préparation, je ne dis pas de l'esprit public — cette expression n'a aucun sens, au moins dans la France actuelle, — mais de l'opinion, ou du moins de ceux qui, consciemment ou inconsciemment, en déterminent les courants ; il a fallu aussi trouver des agents et des complices dans les sphères supérieures. Il fallait éviter, en effet, que des voix autorisées vinssent dénoncer le complot tramé contre la France ; ou, si l'on ne pouvait leur imposer un silence absolu, il fallait être en mesure de leur opposer des contradicteurs à même de jeter dans la balance le poids de leur situation militaire. Il fallait donc introduire dans le haut commandement des créatures du régime, et le réduire progressivement à merci en éliminant tous les éléments d'opposition possible, remplacés au fur et à mesure, soit par des séides donnant tous les gages à la faction maîtresse, soit aussi, pour ne pas donner prématurément l'éveil, par des hommes d'intention bonne encore peut-être, mais incapables de porter ombrage, en raison de



leur myopie intellectuelle, de leur manque de caractère, ou simplement de leur soif ardente et connue d'avancement.

Naturellement, on a procédé avec lenteur dans cette voie, au début surtout. Les périodes d'accalmie dont je parlais tout à l'heure ont marqué des temps d'arrêt importants dans la marche ; mais depuis 1899, l'allure s'est très accélérée, et l'on a fini par tendre un réseau dont les mailles de plus en plus resserrées ne laissent plus passer qu'exceptionnellement ceux dont la secte se défie. On n'a pas songé seulement au présent ; on a préparé l'avenir ; et l'on sélectionne avec soin, dès les premiers grades, ceux qu'on destine aux plus hautes fonctions militaires de la République, en poussant rapidement les favoris — sauf à les arrêter le jour où ils cesseront de répondre aux espérances fondées sur leur tête —, en ralentissant les suspects, ou même en leur barrant d'une façon absolue l'accès du choix.

D'année en année, nous assistons à la réalisation méthodique de ce plan. C'est bien entendu par la tête qu'on a commencé, en exploitant adroitement les jalousies particulières et les ambitions hâtives. Ainsi l'on a constitué un commandement supérieur incapable de réagir. Pour plus de sûreté, de très longue main, et, il faut le dire, avec la complicité bienveillante des conservateurs, dont l'aveuglement en cette circonstance confond l'imagination, on avait complètement faussé l'idée de la discipline militaire, sous prétexte de la fortifier. La question est trop importante pour que je ne m'y arrête pas.

\*  
\* \*

Toute force, c'est incontestable, doit être organisée et réglée, d'une part pour conserver toute son efficacité, de l'autre pour ne pas dévier de son objet.

La base fondamentale de l'organisation militaire est la discipline, qui en fait, disent nos vieux règlements, la force principale ; c'est encore incontestable. Mais qu'est-ce que la discipline et à quoi s'applique-t-elle ?

Garde de la nation, la force armée a pour objet essentiel et immédiat la protection de la société contre le péril extérieur ; éventuellement, elle doit aussi concourir à la défense de l'ordre général gravement menacé. Mais, dans l'un comme

dans l'autre cas, c'est un organe appartenant à la société tout entière — plus encore aujourd'hui peut-être qu'autrefois, puisque le service militaire est généralisé. Par conséquent elle ne peut, sans déroger à sa mission fondamentale, être mise au service des intérêts d'une catégorie sociale ou d'un parti politique. A l'extérieur comme à l'intérieur, l'armée assure la sécurité de l'ensemble des nationaux ; elle ne peut se faire l'instrument de l'oppression de quelques-uns, minorité ou majorité. Cette considération limite immédiatement les conditions de son emploi.

Comme toute action de force, l'intervention de l'armée doit avoir un caractère décisif qui exige avant tout l'unité de la direction, la convergence des efforts, la perfection de l'exécution. C'est pourquoi, dans toutes les armées, on a été conduit à faire une obligation impérieuse de l'obéissance immédiate et entière à un supérieur qualifié, ainsi que de la subordination rigoureuse des grades et au besoin des emplois.

Alors que dans toute autre organisation on peut souvent admettre, avant l'exécution des ordres, un échange d'observations, des représentations même, en un mot la discussion, la nécessité d'une action soudaine parfois, rapide toujours, la bannit absolument de la profession des armes, où la volonté du supérieur doit s'imposer sans réserve à celle de l'inférieur, si les conditions nécessaires sont remplies.

Un pouvoir aussi exorbitant, supérieur à celui du souverain le plus absolu, ne peut en effet être conféré à un chef militaire sans conditions, et ces conditions résultent de la constitution même de la force armée et de son objet propre. Un organisme social, créé dans un but déterminé, ne peut normalement fonctionner que dans son cadre et conformément à ce but, d'où ce principe qui éclaire et domine la question : la discipline militaire n'est pas limitée intérieurement dans son action ; au contraire, elle l'est extérieurement dans son objet.

Quel est donc cet objet ? Le bon sens répond : Tout ce qui est d'ordre militaire, et rien que cela. Le décret de 1833 sur le *service intérieur*, œuvre d'hommes mûris par l'expérience des guerres et des révolutions, répondait aussi, par la formule de reconnaissance des officiers devant leur troupe : « Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et l'exécution des règlements militai-

« res (1). » C'est net et formel, l'obligation reste entière dans le domaine où elle s'exerce ; mais les limites essentielles de ce domaine sont reconnues et définies.

L'obéissance militaire, la discipline en un mot, c'est-à-dire l'éducation de la volonté en vue des exigences du service, est donc d'ordre purement technique ; c'est un moyen nécessaire d'atteindre promptement et sûrement le but assigné sans discussion possible à l'action militaire. Ce moyen ne peut être lui-même un but ; à plus forte raison ne peut-il prévaloir contre des exigences d'ordre supérieur, contre la logique, la conscience (2), l'honneur.

Un ordre absurde, infâme, déshonorant, est dépourvu de

(1) « Pour le bien du service et le succès des armes de la République », est-il dit, d'une façon plus restrictive encore, dans le diplôme de commandant en chef de l'armée d'Égypte décerné à Kléber par le premier consul (24 brumaire an VIII). En dépit des théoriciens de la Révolution, le sens pratique du gouvernement consulaire rend ici hommage à la vérité et à la logique.

(2) On se rappelle le déchaînement contre les officiers qui se sont refusés à participer aux expulsions de religieux (1902 à 1904) et aux inventaires de 1906. Pour le gouvernement et ses adeptes, en face de ce qu'on appelait la discipline, la conscience perdait tous ses droits. Suivant leur immuable usage de jouer le jeu de leurs adversaires, nombre de conservateurs acquiesçaient avec tristesse, et renonçaient à défendre ceux des leurs qui affirmaient leurs convictions par des actes. D'un accord presque unanime, il était entendu qu'officiers et fonctionnaires n'ont aucune responsabilité dans l'exécution des ordres du pouvoir, et qu'obéissance prime conscience. Or, tout récemment, dans une des séances de la commission parlementaire d'enquête sur les affaires Rochette, M. Lépine, préfet de police, a déclaré, en toute simplicité, au président (M. Jaurès), que quand sa conscience était en jeu, il n'avait d'ordre à recevoir de personne. Ce n'est pas moi qui l'en blâmerai ; mais il est à propos de constater que cette déclaration n'a pas soulevé l'ombre d'une protestation. Parmi les membres de la Commission qui l'ont entendue sans broncher, comme dans la presse qui l'a purement et simplement enregistrée, beaucoup n'avaient pas hésité naguère à soutenir que « les droits de la conscience individuelle ne vont pas jusqu'à justifier le refus d'obéissance » (a). Notez qu'il s'agissait d'un fonctionnaire agissant irrégulièrement peut-être, mais dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de son chef direct, et non d'un officier détourné de son service propre, arraché, en violation du pacte tacite de neutralité militaire, à sa mission essentielle, et mis à la disposition d'une autorité latérale pour servir d'instrument à la politique d'un parti.

(a) *Temps*. Août 1902. Affaire du lieutenant-colonel de Saint-Rémy.

toute valeur (1); de même un ordre admissible par lui-même, mais donné par un supérieur qui agit en dehors de ses attributions. Je rougis d'insister sur ces choses; il le faut pourtant, car nous avons tous entendu exposer, souvent avec la plus parfaite bonne foi, les théories les plus monstrueuses sur la discipline.

Admettez-vous qu'ils soient liés par la discipline militaire, le soldat qui recevrait l'ordre de s'habiller en clown et d'aller faire la parade sur les tréteaux d'une baraque de foire, l'homme de garde auquel serait donnée la consigne de faire feu sur tous les enfants passant à sa portée, le sergent-major auquel son capitaine prescrirait de falsifier une feuille de prêt pour empocher la différence? C'est à dessein que je prends de tels exemples, pour souligner l'absurdité du dogme de la discipline sans bornes. Croyez-vous maintenant qu'un colonel de cuirassiers aurait droit d'exiger l'obéissance d'un capitaine d'artillerie auquel il ordonnerait de changer la méthode d'instruction du tir dans sa batterie? Ici l'ordre peut n'être pas absurde, mais le supérieur n'est pas qualifié; il agit en dehors de sa sphère d'action légitime; l'ordre n'a rien à voir avec le bien du service et il viole les règlements qui définissent les attributions de chacun; le subordonné n'a pas à en tenir compte (2).

Au contraire, je reçois, en manœuvres ou en guerre, l'ordre d'exécuter un mouvement que je désapprouve *in petto*. Peut-être ai-je raison; mais, d'abord, est-ce certain? Puis, s'il y a désaccord entre l'appréciation de mon chef et la mienne, sur un terrain où il est le maître, c'est à moi de m'incliner, d'autant plus que sa décision, si étrange qu'elle me paraisse, peut être basée sur des raisons d'ordre supérieur que j'ignore, d'autant plus que mon mouvement est lié à d'autres, et que, même si ma manière de voir était en elle-même plus justifiée, une action divergente prononcée par moi risquerait de compromettre l'ensemble des combinaisons du commande-

(1) « Il est des ordres auxquels on n'obéit pas », me disait un jour un officier supérieur devenu aujourd'hui officier général, peut-être pour avoir oublié cette maxime.

(2) « L'obéissance ne comprend pas tout le sens de l'idée de subordination. Car chacun de nous, même le soldat, doit savoir non seulement à qui et quand obéir, mais aussi à qui et quand il ne faut pas obéir. » (Général Dragomirov.)

ment. De même, à l'instruction, mon chef immédiat me prescrit de changer mes méthodes. Sa responsabilité prime la mienne ; c'est à lui qu'appartient la direction supérieure ; je dois encore m'incliner.

Sur le terrain militaire, la discipline n'a donc pas de bornes (1) ; mais ses limites sont les limites mêmes de ce terrain. Un colonel disait un jour qu'il n'admettait pas la formule de reconnaissance du *Service Intérieur*, et, pour sa part, lorsqu'il reconnaissait un officier, il en supprimait les mots « pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires », estimant qu'on doit obéir, en tout et partout, à l'ordre d'un supérieur, quel que soit cet ordre. Ce colonel se mettait en révolte contre la législation, le droit et le bon sens. L'autorité supérieure, si elle a eu connaissance du fait, s'est rendue coupable en le laissant à la tête d'un régiment.

En fait, si monstrueuse que soit la théorie du colonel, elle est absolument conforme à l'idée générale que beaucoup se font de la discipline, inconsciemment peut-être, dans l'armée comme en dehors. Combien de fois n'entendez-vous pas dire : « Ne touchez pas à la discipline ; il est impossible de « la mettre en question ; c'est une nécessité absolue de la « maintenir intacte ; la moindre atteinte à son principe « introduirait les plus graves désordres. Il faut toujours « s'incliner sans discussion devant un ordre ; vous n'êtes que « le bras, et le bras est soumis à la tête. Seule la tête est « responsable ; tout militaire qui exécute l'ordre de son chef « est couvert par lui ; le chef est lui-même couvert par l'autorité qui le met en mouvement. La force armée est essentiellement obéissante ; elle ne peut délibérer... » Que sais-je ?

Belles phrases assurément, où le vrai et le faux, habilement mélangés, ouvrent la porte aux plus dangereuses interprétations ! Solide principe aussi, qui ne saurait affronter

(1) Encore ce principe est-il soumis à des restrictions. Même dans le domaine technique, le devoir d'initiative, proclamé par tous les règlements militaires, impose aux chefs subordonnés l'obligation de se conformer à l'esprit, et non à la lettre des ordres. Sous leur responsabilité, ils doivent rechercher le but qui leur est assigné, sans être enchaînés par les moyens d'exécution. L'histoire militaire abonde en initiatives heureuses, résultats d'une intelligente appréciation d'une situation modifiée dans l'intervalle entre la conception de l'ordre par le chef et sa communication à l'exécutant.



l'examen ! Et pourtant il le défie, mais à la condition indispensable de préciser, d'abord au point de vue général, car une doctrine erronée sur cette question capitale mènerait droit au fanatisme des assassins du Vieux de la Montagne, puis au point de vue de la discipline elle-même. Elle ne peut, en effet, que perdre à une extension déraisonnable de ses règles, et l'absurdité des conséquences de cette extension peut devenir mortelle pour le principe, si le sophisme n'est pas démasqué (1).

\*  
\*\*

La théorie que je viens de résumer, la théorie de l'obéissance passive, pour lui donner son nom véritable, est, j'en demande pardon aux conservateurs, essentiellement jacobine. Si le mot paraît pour la première fois dans la proclamation du prince-président à l'armée, le 2 décembre 1851, l'idée a été formulée dès les premiers temps de la Révolution française, et la raison s'en conçoit aisément.

Quel avantage, en effet, pour des politiciens sans vergogne, d'exploiter les scrupules des consciences droites, mais timorées et défiantes d'elles-mêmes, pour se forger un instrument aussi aveugle qu'efficace ; quelle bonne fortune, de simplifier leur tâche destructrice au point de n'avoir plus qu'à s'assurer du levier initial pour se rendre maître de tout l'organisme ! Il fallait, pour cela, fausser, en l'étendant outre mesure, le principe de la discipline, puis en faire un dogme intangible, une sorte de fétiche, pour étouffer à l'avance toute velléité de résistance dans un corps dont la constitution même est en opposition avec les idées révolutionnaires ; il fallait ensuite amener les esprits, soulevés par les excès résultant de cette déviation d'un principe juste, à discuter l'idée même de la discipline, et, après l'avoir ainsi ébranlée, profiter de cet affaiblissement pour empêcher un chef comme

(1) C'est précisément ce que nous voyons aujourd'hui. La politique révolutionnaire a contraint les meilleurs d'entre les officiers, les plus énergiques, les plus loyaux, les plus disciplinés, à opposer leur *non possumus* à des exigences inadmissibles. Tout en les frappant sans merci, on a invoqué leur exemple pour ouvrir la porte à la discussion, et l'on en est arrivé, pas à pas, à l'encourager, à la provoquer même, jusque sur le domaine où aucun prétexte ne pouvait la légitimer.

il en peut toujours surgir dans les temps agités de s'emparer à son tour de l'instrument et de le retourner contre ceux qui l'ont façonné. Tel est le double but que s'est proposé l'école révolutionnaire, et qu'elle paraît malheureusement avoir atteint.

C'est pourquoi nous voyons les historiens enrégimentés par la secte exalter ou flétrir tour à tour l'action militaire, selon qu'elle s'exerce à son profit ou contre elle. On prône la défection des gardes françaises, le 14 juillet 1789 ; on blâme Lafayette de quitter un moment son poste pour intervenir dans les débats de l'Assemblée dont il est membre, et Dumouriez de se révolter contre la tyrannie conventionnelle. Le coup d'Etat violent du 18 fructidor est méritoire, puisqu'il est dirigé contre la réaction renaissante ; celui du 18 brumaire, tout respectueux qu'il se soit montré de certaines formes légales, doit être maudit par les siècles. Pavia et Martinez Campos sont voués à l'exécration pour avoir, sans répandre une goutte de sang, sauvé l'Espagne de l'anarchie républicaine où elle sombrait ; on ne peut, au contraire, trop admirer la flotte et l'armée portugaises, instruments actifs d'une révolution subite (1), immédiatement suivie de proscriptions, de pillages et de massacres. Toujours l'excuse, sinon la glorification, pour les actions les plus abominables, quand elles servent les desseins révolutionnaires ; toujours l'opprobre pour les actes les plus légitimes, quand ils les traversent. Et l'esprit public est à ce point faussé par les doctrinaires de la Révolution, que l'opinion courante, même chez des esprits cultivés, ne peut plus s'affranchir de l'emprise. Je discutais un jour, en pleine crise, avec un de mes camarades de régiment, la légitimité de l'intervention militaire dans les opérations de persécution religieuse de ces dernières années, et le droit que nous avons de nous refuser à l'ignoble besogne à laquelle on prétendait nous astreindre. — « Cela ne nous regarde en rien, » disait mon interlocuteur ; « nous n'avons qu'à obéir ; le reste est l'affaire du gouvernement. » — « Très bien », répliquai-je ; « et dans quelques semaines nous n'en prendrons pas moins les armes pour célébrer officiellement l'anniversaire d'une

(1) Mais non spontanée. La maçonnerie l'avait de longue date préparée et annoncée.

rébellion de la force armée contre le gouvernement. » — « Ce n'est pas la même chose ; il fallait aider le peuple à conquérir la liberté. » Et comme je souriais un peu ironiquement : — « Ou du moins, ajouta-t-il, ce qu'il croyait la liberté. » Comment, dans ces conditions, arriver à conclure ? La vérité est que nous avons affaire à d'odieux farceurs, à de sinistres « polichinelles », comme disait l'amiral Courbet, qui avait ses raisons pour les connaître. — « Quand nous ne sommes pas au pouvoir », ainsi pourrait-on résumer leur théorie, « quand nous ne sommes pas au pouvoir, le devoir est de se révolter pour nous y mettre ; dès que nous sommes les maîtres, toute désobéissance devient criminelle ».

Eh bien ! non. Il y a plus d'un siècle que la France meurt de ces mensonges, de ces sophismes ; il faut en finir et crier la vérité. La logique, la conscience, l'honneur, sont supérieurs aux règles d'une discipline faussée dans son principe et qui va directement contre son but, puisqu'elle fait de l'instrument de préservation sociale une cause active de destruction et de ruine. Nous sommes tenus, sans conditions, à l'obéissance envers nos chefs dans toutes les questions d'ordre purement militaire ; en dehors de là, nous sommes des hommes soumis aux lois générales, prêts à répondre de nos actes devant la juridiction compétente, mais sans qu'on puisse invoquer, contre nous, les règles militaires dans des causes où elles n'ont rien à voir. J'ai eu à m'expliquer ailleurs sur ce sujet (1). Autant la discipline doit être stricte et ferme dans son domaine propre, autant on doit l'écarter avec soin de tout ce qui n'est pas son objet exclusif.

Alors, dira-t-on, jamais l'autorité militaire ne peut donner un ordre qui ne soit strictement technique ; jamais, si elle le fait, elle ne peut exiger l'obéissance ; et vous qui savez à quel point toutes les questions sont dépendantes les unes des autres, vous l'enfermez dans un cadre rigide pour la réduire à une impuissance complète.

Personne ne songe à interdire à l'autorité militaire de donner des ordres même dans les questions qui ne la touchent qu'indirectement. Mais si ces ordres ne sont pas des ordres techniques relatifs à une question de service, l'officier

(1) *La troisième République et l'Armée*. Librairie nationale, 1903.

qui les donne n'agit plus en chef militaire, il devient un agent du pouvoir général de la société ; les règles militaires cessent d'être applicables à ses subordonnés comme à lui-même ; c'est à la législation générale, et non plus aux règlements spéciaux de l'armée, qu'il faut en référer pour juger de ses actes et de l'obéissance qui leur est due. En un mot, il peut avoir encore droit de commander, mais ce n'est plus un droit militaire ; par suite, sous leur responsabilité, bien entendu, ses inférieurs peuvent avoir le droit — et même le devoir — de ne pas obéir. Nous quittons l'absolu pour entrer dans le relatif.

— C'est parfait ; vous vous réservez, vous, subordonné, le droit d'apprécier les ordres. Vous prétendez juger s'ils appartiennent ou non au domaine militaire, s'ils sont légitimes ou abusifs ; en un mot, vous demandez des baïonnettes intelligentes.

Je n'ai aucun embarras à répondre. Ce n'est pas moi qui suis juge. Il y a, pour lier mes chefs comme ils me lient, des principes supérieurs proclamés par le droit naturel, qui lui-même n'est qu'un reflet de la loi divine. Les lois de l'Etat, les décrets gouvernementaux, les règlements particuliers n'ont de valeur qu'en raison de leur conformité avec ces principes, qui seuls peuvent leur donner une force obligatoire.

— Et qui jugera de cette conformité ?

Je réponds encore.

Trois hypothèses sont possibles :

L'obéissance ne peut supposer aucune contestation. Pas de difficulté.

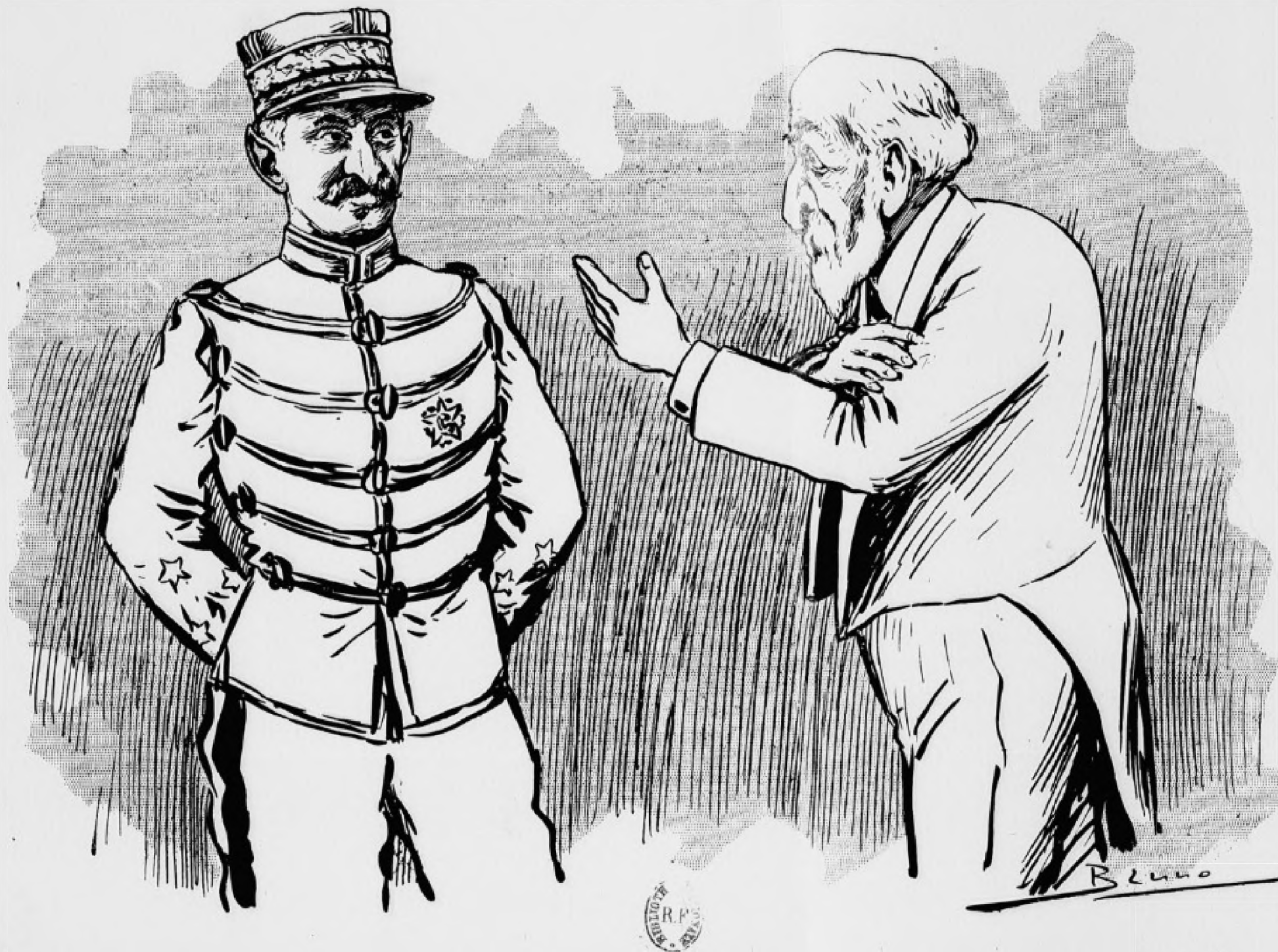
L'obéissance est inadmissible, au cas d'ordres évidemment absurdes, infâmes, déshonorants, comme dans les exemples que j'ai cités. Pas de difficulté non plus.

La légitimité de l'ordre est incertaine.

Alors il faut se reporter au pacte tacite, mais indéniable, qui nous régit. On a neutralisé l'armée en retirant au soldat les droits du citoyen ; on ne saurait exiger de lui une besogne de caractère politique ; on ne saurait l'employer, comme soldat, à une œuvre qui n'a pas pour objet évident et indiscutable le bien de toute la nation. Du moment qu'il peut y avoir le moindre doute à cet égard, on pénètre sur le terrain réservé, on abandonne la neutralité, on viole le pacte, et on délie le soldat de son devoir spécial. Le gouvernement, qui vient de rompre ses engagements envers l'armée, la libère



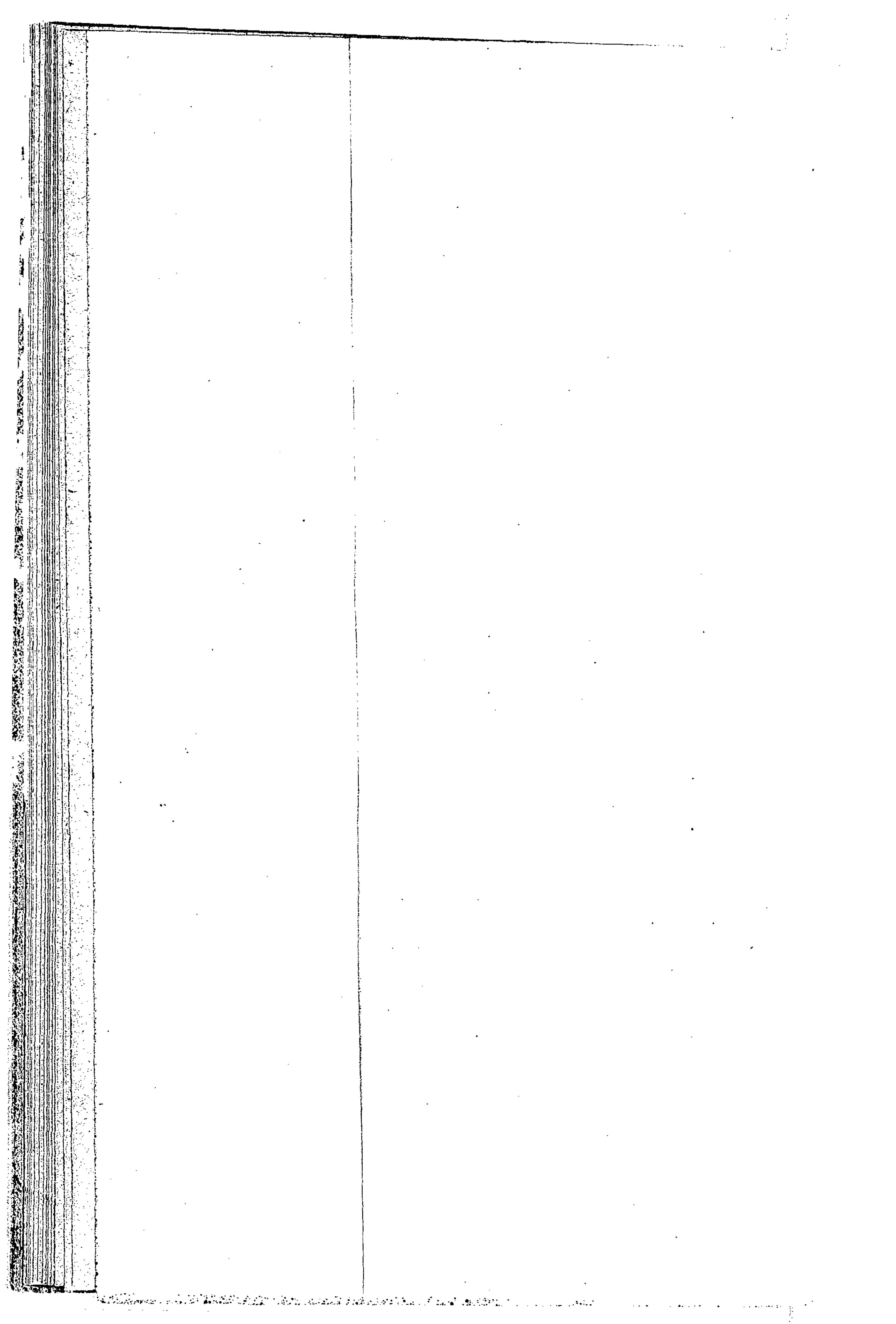
## La Crise du Haut Commandement



*Le F. : Général Michel.* — Impossible de faire comprendre au Conseil Supérieur de la Guerre l'utilité du signe de détresse dans une armée républicaine !

*Le F. : Brisson.* — Gémiss. :. Gémiss. :. Gémiss. :. !... Je vois que vos collègues prennent plus au sérieux la défense du pays que celle de la République !





*ipso facto* des siens envers lui ; chacun redevient maître d'agir comme il croit le devoir, sous la responsabilité, non seulement morale, mais encore effective, qui lui est commune avec tous les membres de la société (1).

\*  
\*\*

Il est extraordinaire d'avoir à constater la promptitude avec laquelle les conservateurs, rentrés en possession du pouvoir, ont donné dans le piège que leur avaient tendu les révolutionnaires. Peut-être quelques-uns ont-ils été séduits par les facilités que leur offrait, momentanément et en apparence, une théorie fallacieuse ; beaucoup ont été éblouis par sa simplicité un peu superficielle ; les militaires y trouvaient une règle de conduite aisée, les déchargeant de toute responsabilité dans les cas graves, sans songer aux représailles de la politique, qui ne connaît ni logique ni justice, sans songer non plus qu'au-dessus de la responsabilité professionnelle, est la responsabilité morale devant la conscience et devant le Juge suprême qui nous demandera compte un jour de tous nos actes d'ici-bas.

Il leur eût pourtant suffi, à défaut de réflexion, de rester pénétrés des traditions militaires françaises pour sentir le côté choquant de ces nouveautés. L'indépendance native du caractère franc se révélait dans la vieille humeur féodale et dans les traits essentiels de l'armée de l'ancien régime. Si, à la constitution des armées permanentes, on avait senti la nécessité d'un lien plus puissant que celui de la simple vassalité, astreignant au service armé pour un temps et pour un objet déterminé, ce lien ne subsistait que pour la guerre d'abord, pour les exigences de la vie militaire ensuite. Aussi, malgré les tendances du pouvoir administratif de plus en plus concentré, l'armée royale, très stricte sur l'obéissance professionnelle, savait respecter l'indépendance et la dignité de l'homme dans tous les autres actes de sa vie. La distinction était restée très nette ; un supérieur ne se fût pas impunément permis de froisser la susceptibilité chatouilleuse de

(1) Voir *Philosophie du devoir militaire. La Force et l'Anarchie* (Lieutenant M... Librairie des Saints-Pères), chap. III. La logique.

ses subordonnés. La sanction eût été immédiate, puisque, dans les mœurs militaires d'alors, la différence de grade n'empêchait pas de demander raison d'une offense (1). Il en résultait, d'abord, des habitudes de courtoisie raffinée, ensuite une ferme trempe de caractère. La parole était plus libre, l'attitude plus fière, les actes plus nets; un supérieur se fût attiré un refus catégorique, souligné parfois d'une réplique mordante, si, outrepassant ses droits, il eût donné des ordres inacceptables, je veux dire contraires à l'honneur ou simplement en dehors du domaine normal de son autorité (2). Les

(1) L'idée contraire est tellement enracinée dans l'armée actuelle, qu'on l'étend, dans certains cas, à la différence des fonctions. Un commandant de corps d'armée, par exemple, se croit volontiers, même en dehors de son commandement, le supérieur d'un simple divisionnaire, officier pourtant du même grade. En 1905, à la suite des affaires de délation, deux généraux, membres du conseil supérieur de la guerre, firent un affront public au général Percin, le premier en refusant de lui serrer la main au Concours hippique, le second en *oubliant* de le reconnaître au Bois. Ces deux généraux dénièrent toute satisfaction à M. Percin, et basèrent leur refus, non pas, comme on eût pu s'y attendre et comme l'avait fait M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord, sur la disqualification encourue par le délateur, mais sur leur situation militaire supérieure à celle de l'offensé. Ils étaient pourtant généraux de division tous trois.

Par contre, quelques mois plus tard, le commandant Driant, alors en retraite et rentré dans les conditions communes à tout Français, eut la générosité excessive de se battre avec le même M. Percin. Ce général de fiches, enchanté de l'occasion de se refaire une virginité par une rencontre avec un homme d'honneur, crut néanmoins utile de souligner la magnanimité (!) dont il faisait preuve en acceptant de croiser le fer avec un inférieur (?).

Le commandant de Hauteclocque, pendant la campagne de Chine (1900-1901), a été frappé de la différence de compréhension de la discipline, sous ce rapport spécial, entre les armées étrangères et la nôtre. « Dans notre armée seule, dit-il, le grade ne se superpose pas à l'homme comme une fonction utilisable pour des fins et dans des cas déterminés; elle l'enveloppe jusqu'à se confondre avec lui (a). » C'est un tort.

(2) Ces traditions n'ont pas disparu tout d'un coup. Le général Donop, dans sa brochure *Commandement et obéissance*, rapporte la réponse du général d'Allonville, commandant la division de Lunéville, à une lettre du ministre de la guerre dont il trouvait la forme déplacée : « Le général d'Allonville, écrivait-il en marge en renvoyant la lettre, le général d'Allonville n'a pas l'habitude de recevoir des leçons de ce genre, et ce n'est pas le maréchal Randon qui la lui fera contracter. »

Le général avait raison de se faire respecter d'un supérieur; et tout officier, quel que soit son grade, a le même droit.

(a) *Ligue militaire*. Bulletin mensuel, 15 septembre 1910.

exemples abondent, à commencer par la célèbre réponse du vicomte d'Orthez à Charles IX, qui mettrait aujourd'hui fin à la carrière d'un officier, si elle était faite à la réquisition la moins justifiée du plus infime commissaire de police.

Il s'est produit dans l'armée, à la Révolution, le même phénomène que dans les idées et les mœurs du pays tout entier. Ce bouleversement partiel est un des effets du bouleversement général. L'explosion, de longtemps préparée, qui fit sauter l'ancienne société, ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup sur les institutions militaires. Là aussi, au lieu d'améliorer, de réformer, il fallait faire table rase ; il fallait substituer les principes prétendus rationnels aux traditions consacrées par l'expérience ; la passivité de la discipline prend naturellement sa place dans la série des principes de 1789, objet si longtemps du plus aveugle fanatisme, et dont on instruit enfin le procès par l'examen rigoureux de leurs origines, de leur action, de leurs résultats. De même que la loi, faussement définie l'expression de la volonté générale, réclamait un culte idolâtrique, de même la discipline, changeant de caractère, devenait absolue et illimitée. La loi, d'ailleurs, n'était en fait que la traduction du caprice d'une majorité généralement factice, issue la plupart du temps de la violence ou de la fraude, dominée par des engouements irréfléchis, plus souvent par la cupidité ou la peur, asservie à des puissances occultes poursuivant sans relâche un but implacable. La discipline aussi, entendue à la façon nouvelle, n'était plus qu'un instrument de circonstance forgé pour briser toutes les résistances aux volontés mystérieuses de la coterie au pouvoir. La discipline et la loi, érigées en fétiches, planant souverainement au-dessus de la raison, de la conscience, de l'honneur, proclamaient, au fond, le triomphe de la réaction païenne, du vieux dogme ressuscité de l'omnipotence de l'Etat, sur l'œuvre libératrice du christianisme, l'affranchissement de l'âme humaine, la séparation des deux domaines confondus, jusqu'à l'avènement du Sauveur, dans la plus insupportable des tyrannies. Il va sans dire que la secte n'acceptait pas pour elle les entraves qu'elle imposait à ses sujets bénévoles ou forcés. Quand elle le jugeait utile à sa cause, elle proclamait l'insurrection — pour elle et pour elle seule — le plus saint et le plus sacré des devoirs, de même qu'elle fomentait les soulèvements militaires quand ils pou-

vaient la servir, tout en préconisant la nécessité de l'obéissance absolue de l'armée.

Et les hommes d'ordre ont accepté la théorie, ou du moins, de la théorie, précisément ce qui pouvait servir à les combattre ; ils n'ont même pas ramassé les armes échappées, malgré tout, aux mains de leurs ennemis. Par une inconcevable erreur de jugement, ils ont fait le jeu de l'adversaire, et c'est de cette erreur fondamentale, de ce reniement de nos anciennes traditions, que date, en réalité, notre décadence militaire.

\*  
\* \*

Toute institution oublieuse de sa raison d'être, qui se prenant elle-même pour fin, prétend, au lieu de servir, qu'on la serve, est vouée à un prompt déclin ; cette loi générale est vérifiée par l'histoire. De même que les nations se sont heureusement développées, et, triomphant de tous les obstacles, de toutes les épreuves, ont prospéré tant qu'elles restaient fidèles, même inconsciemment, à la mission que la Providence leur assignait ; de même qu'en dépit des apparences contraires, elles ont invariablement commencé à descendre la pente fatale dès que leur action s'est restreinte, et qu'elles l'ont bornée à l'égoïste souci de leur bien propre, de même les institutions d'ordre secondaire, florissantes dans la période où elles travaillaient pour l'ensemble de la société, ont dégénéré dès qu'elles ont perdu de vue le bien général et pris leur intérêt particulier pour objectif. N'avons-nous pas vu, comme partout, ce phénomène dans les sphères militaires ? C'est pour le service de la patrie que les armées permanentes ont été instituées ; c'est pour donner à l'organisation militaire son maximum d'efficacité qu'on a créé l'administration, réglementé la discipline, hiérarchisé le personnel. La hiérarchie, la discipline, l'administration sont des modes nécessaires, mais dépendants, de l'action militaire. Leur forme est variable, et doit s'adapter sans cesse aux conditions, variables elles-mêmes, de cette action. Bien loin d'être des moules rigides comprimant ce grand corps qu'est l'armée, elles ne sont en quelque sorte que l'armure de ce corps, à la commodité duquel on doit les ajuster de façon à lui laisser la plénitude du jeu de ses organes. Si l'on forge



l'armure en recherchant uniquement la trempe du métal, la symétrie de ses formes, la richesse de l'ornementation, sans souci des proportions du corps auquel elle est destinée, et qu'on l'en veuille revêtir de force, le développement général est gêné, et l'action des membres paralysée. Si d'autre part, au lieu de considérer l'armée comme une institution dont le développement importe à l'intérêt général, mais lui est subordonné, on lui concède, avec une entière indépendance, des droits qui doivent rester l'apanage exclusif de la société elle-même, le corps social, déformé par l'accroissement anormal d'un de ses organes, souffre dans sa constitution intime, et le mal se révèle promptement par une crise aiguë. C'est qu'on ne viole pas impunément les lois de la nature et de la logique. Chaque organisme est subordonné à l'organisme supérieur ; si, par un renversement de rôles, il prétend l'asservir, c'est le désordre avec toutes ses conséquences. De la préférence donnée au bien particulier d'un groupe sur le bien général, on passe logiquement à la préférence donnée, avant toutes choses, aux membres de ce groupe. Ainsi chaque institution particulière tend à se rendre maîtresse de toutes les forces sociales pour les employer à son service propre ; et, à son tour, chaque membre de l'institution cherche à utiliser pour son avantage personnel les ressources qu'elle lui procure. Si l'on tarde à réagir contre ces tendances, l'équilibre se rompt, l'individualisme triomphe, et la société, peu à peu désagrégée, à la merci d'un homme énergique ou d'une organisation encore intacte, court à sa perte inévitable.

Au sortir de la Révolution, des esprits de bonne foi, préoccupés des dangers du moment, ont cru instituer une sauvegarde efficace en prévenant toute possibilité de révolte, ou simplement de résistance, de la part de la force armée. Croyant avec raison qu'une armée forte est nécessaire à la nation, plus nécessaire encore quand les autres assises sociales, successivement minées, s'écroulent les unes sur les autres, ou tout au moins menacent ruine, ils se sont attachés avant tout à la fortifier. Mais ils se sont trompés sur le moyen, en cherchant à consolider l'armature de l'édifice au lieu de raffermir ses fondations. Plus soucieux de la forme que du fond, ils ont imprudemment admis le sophisme dont on s'était servi contre eux, et ils s'y sont cantonnés d'autant plus strictement, que les premiers résultats ont paru tout à leur avantage. Succès illusoire ! On ne s'appuie que sur ce

qui résiste, a-t-on dit avec vérité. Or, l'extension de la discipline au delà de ses limites naturelles et raisonnables, si elle donne aux médiocres toute facilité d'exercer un commandement dans le cours ordinaire des choses, devait avoir pour conséquence forcée l'abaissement des caractères. La dépendance généralisée de l'inférieur vis-à-vis du supérieur l'a mis à la discrétion absolue de son chef. La faiblesse humaine aidant, la qualité maîtresse la plus appréciée par l'autorité, la plus nécessaire pour parvenir, n'a plus été, sans possibilité de contrepoids, que la docilité aveugle et sans bornes, je n'ose dire la servilité.

Ère fructueuse pour les ambitieux vulgaires et les intrigants ! Les chefs de l'armée, reniant les traditions d'indépendance qui sont l'honneur de la carrière militaire, se prosternaient à l'envi devant le pouvoir de l'heure, et n'en étaient que plus rogues à l'égard de subordonnés auxquels ils faisaient payer leur bassesse. Même les meilleurs, abusés par le sophisme passé axiome, se laissaient aller au courant. C'est de ce temps que datent les étonnants lieux communs dont nous avons été bercés : « Un supérieur l'est partout ; « un militaire est toujours en service ; tout désir d'un chef « est un ordre (1). » Quiconque tentait de réagir, si modestement que ce fût, contre ces conceptions orientales, passait pour un esprit dangereux ; il était classé parmi les mauvaises têtes ; et les mauvaises têtes, c'est-à-dire en réalité les caractères, étaient impitoyablement écartées. Il s'est fait ainsi, peu à peu, une sélection pour le commandement, et malgré d'honorables exceptions, assez fréquentes au début, de plus en plus rares par la suite, le niveau du recrutement des hauts grades s'est peu à peu abaissé, l'avancement devenant une prime à la souplesse, jusqu'à l'avènement des médiocres et

(1) Aux manœuvres d'armée de 1895, je causais dans le jardin de l'hôtel des Étrangers, à Contrexéville, avec le général d'artillerie \*\*\*, lorsqu'il reçut une invitation au déjeuner offert par le directeur des manœuvres (le général Saussier) aux officiers généraux et aux membres des missions militaires. — « Comprenez-vous cela ? » me dit le général en me tendant le carton, qui portait au bas les quatre lettres habituelles R. S. V. P. ; « c'est « la mort de toute discipline. Demander si l'on se rendra à l'invitation d'un « supérieur ! Mais l'invitation d'un chef, c'est un ordre. Vit-on jamais « demander à l'inférieur s'il exécutera un ordre ?... »

Petite, mais caractéristique anecdote. Beaucoup alors — beaucoup encore maintenant, peut-être — pensaient comme le général \*\*\*.

des timorés, en attendant celui des renégats, des délateurs et des traîtres.

\*  
\*\*

Ce raccourci résume en quelques lignes l'histoire de cent ans. Mais les transitions ont été ménagées. D'autre part, surtout pendant la première phase de la période — la plus longue —, les guerres européennes ou coloniales ont poussé au premier plan des individualités marquantes dont l'influence a pu retarder le mouvement de chute. Ce n'est pas du reste en un jour qu'on parvient à changer l'âme d'un pays, qu'on efface tout vestige de ses antiques traditions. Tous n'ont pas consenti à passer sous le niveau; il subsiste encore dans l'armée française, Dieu merci ! nombre d'officiers qui ont su garder leur personnalité et maintenir leur caractère. Soucieux de leur dignité plus que de leur carrière, ils seraient tout désignés, le moment venu, pour ressaisir le commandement échappé aux mains défaillantes des indignes et des incapables, et pour reprendre l'éducation militaire de ceux de leurs jeunes camarades que la contagion a pu effleurer. C'est même une preuve de la vitalité française que le mal n'ait pas été plus étendu et plus profond. Mais ses progrès s'accélèrent; il est temps de réagir, et nous ne pouvons que nous préparer à la crise inévitable, forcément violente, d'où peut venir le salut, et sans laquelle nous sommes infailliblement voués à la mort par l'intoxication progressive de tout l'organisme.

En attendant, nous sommes de plus en plus étroitement ligotés. La conspiration des gouvernants, agents actifs ou instruments inconscients de la maçonnerie, la désertion de certains chefs militaires, l'aveuglement ou la défaillance de beaucoup d'autres, ont resserré les mailles du réseau qui nous étreint. Un exemple entre mille : il semblerait que pour se soustraire, sans soulever même en apparence la question de discipline, à des exigences qui blessent ses convictions, sa conscience ou son honneur, ou même, simplement, pour des motifs d'ordre privé dont il n'a pas à rendre compte, un officier qui a depuis longtemps satisfait à ses obligations militaires et n'est plus lié au service que par sa seule volonté, peut renoncer librement aux prérogatives de son état, reprendre sa place dans la société, et rentrer dans le droit commun à tous. Il semblerait même équitable de laisser aux

pouvoirs publics la faculté de juger ultérieurement si le pays ne peut redemander le concours de l'homme qui, par un sacrifice toujours douloureux, a donné une preuve de la trempe de son caractère. C'est du moins ainsi qu'on en jugeait dans l'ancienne France, ainsi qu'on en juge encore dans la plupart des armées européennes. Chez nous, aujourd'hui, la démission est chose irrévocable. Un officier qui a quitté le service ne peut le reprendre qu'au titre étranger, quel que soit son passé, quelle que soit sa valeur, quel que soit le motif de sa retraite. Mieux encore : cette démission, dont le caractère irrévocable impose à celui qui s'y résout une rupture définitive avec tout ce qui était le but et l'orgueil de sa vie, l'officier libre de tout engagement ne la donne pas ; il doit la demander ; et le chef de l'État peut la refuser, sous le honteux prétexte de prévenir des départs au moment d'une déclaration de guerre ; comme si, pour un nombre infime de lâches prêts à fuir devant le danger, et qui du reste se feraient justice en proclamant eux-mêmes leur déshonneur, cette misérable précaution n'infligeait pas le plus sanglant outrage, et le plus immérité, à une armée dont le courage et l'abnégation éclatent à chaque page de l'histoire de France. Plus fort enfin, et ceci projette une éblouissante évidence sur le but inavoué d'une mesure aussi odieuse qu'arbitraire, une circulaire récente a disposé que :

« Les demandes de démission ou d'admission à la retraite, formulées par  
« des officiers désireux de ne pas concourir au service résultant de l'exécution  
« d'une réquisition, ne seront recevables que lorsque les intéressés auront  
« au préalable exécuté les ordres donnés à la suite de la réquisition dont il  
« s'agit (1). »

Cette fois, toute issue est bien fermée ; le dernier anneau de la chaîne de servitude est rivé. La discipline n'est plus qu'un esclavage moral, avec cette étrange contradiction, qu'au moment où l'on invoque sa nécessité pour mettre les officiers sous la dépendance absolue des autorités civiles de tout ordre et de tout degré, on s'applique, par tous les moyens, directs et indirects, à en relâcher les liens dans les relations des soldats avec leurs chefs hiérarchiques. Nous sommes en effet à l'époque de l'intervention continue des soi-disant élus

(1) 20 mars 1906 (ministère Etienne).

du peuple, ou des détenteurs de la plus mince parcelle de pouvoir, dans les affaires intérieures des régiments, intervention qui s'exerce par des demandes d'explications réitérées sur les incidents les plus futiles, et par une pression constante sur les chefs de corps pour faire accorder des faveurs de tout genre à des soldats généralement loin d'être les meilleurs, de telle sorte qu'il devient courant de dire : « Le capitaine, le colonel, le général, ne veulent pas m'accorder une affectation, une mutation, un avancement, une permission ; je m'adresserai au sénateur, au député, au conseiller général, au maire », — au délégué administratif est plus simple encore —, « et le ministre donnera l'ordre. » C'est le manoir à l'envers.

Quelques-uns ont cru pouvoir échapper aux conséquences de cette situation en se renfermant uniquement dans leur rôle professionnel. Fermant l'oreille aux bruits du dehors, dressant devant leurs yeux le rempart d'une pensée absorbée par leur besogne technique, ils ont cherché un abri dans leur tour d'ivoire. Certains postes spéciaux ont pu leur donner momentanément la possibilité de régler leur existence sur cette illusion qui n'a pu durer ; l'impitoyable politique est venue les traquer dans une retraite qu'ils imaginaient sûre, et qui n'a pas tardé à être forcée. La neutralité professionnelle a vite été réputée hostilité ; l'autruche avait caché la tête sous son aile, on la lui a fait relever à coups de bâton. J'ajouterai qu'il n'est pas bon pour un homme, quelle que soit l'élévation des motifs qui l'y poussent, de faire abstraction du milieu général où il vit, et des circonstances qui commandent les modes d'activité des hommes et de la société tout entière. Qu'on s'adonne de toute son âme à sa mission spéciale, c'est naturel, c'est louable ; mais précisément pour remplir efficacement cette mission, il faut savoir la faire entrer dans le cadre de l'action générale. Ce qui revient à dire qu'avant d'être un homme d'une espèce particulière, il faut être un homme, et cela sous peine de grossir le nombre des victimes toujours inutiles, souvent nuisibles, de la déformation professionnelle. Il me revient, à ce sujet, le souvenir de la naïveté d'un excellent homme, qui parlant sur la tombe d'un officier de haut rang, n'avait rien trouvé de mieux, pour lui rendre un hommage suprême, que cette phrase qui représentait pour lui le *nec plus ultra* de l'éloge : « Je ne dirai pas : militaire, il l'était



avant tout ; je dirai : militaire, il l'était uniquement. » Singulière flatterie, qui peut-être eût amené une moue significative sur les lèvres de celui qu'il voulait honorer. Mais il est certain que nombre d'officiers ont cru longtemps possible de vivre et de s'acquitter de leurs devoirs d'état en restant en dehors, non seulement de la politique, mais de la vie générale. Ils ont inconsciemment, par cette attitude effacée, contribué à la pénétration des milieux militaires par des éléments étrangers et suspects, sans qu'il y eût, de leur part, une réciprocité capable de neutraliser des influences nocives, ou même de leur substituer une action bienfaisante.

\*  
\*\*

Quoi qu'il en soit, en faussant la discipline en haut, en la sapant en bas, on a démoralisé et désorganisé l'armée, au point que sa ruine n'est plus qu'une question de temps, à moins d'événements extraordinaires, imminents peut-être, mais dont l'issue reste un problème redoutable.

Un commandement asservi ; un corps d'officiers paralysé par la gangrène d'une partie de ses membres, par l'isolement volontaire de ceux qui crurent à la possibilité de rester des professionnels exclusifs, par les entraves de toute sorte où se débattirent ceux qui voulaient encore lutter ; la masse des sous-officiers sourdement travaillée par la propagande révolutionnaire ; les soldats excités et soutenus contre des chefs dont l'autorité réduite apparaît nettement illusoire quand elle se heurte à des intérêts électoraux, telles sont les conditions de la vie militaire actuelle. Le fatal mot d'ordre : « Pas d'histoires », règle généralement adoptée par tous les chefs locaux, nous a menés, d'abandons en abandons, à la débilité la plus inquiétante. Si les conséquences dernières d'un tel état de faiblesse ne se sont pas encore produites ; si, malgré la désorganisation matérielle (1) et morale, la *machi-*

(1) Après l'alerte de juin 1905, il a fallu consacrer d'urgence deux cents millions à la reconstitution des approvisionnements et à la réfection du matériel. Ou bien les crédits ordinaires étaient insuffisants, et il aurait fallu en provoquer l'augmentation ; ou bien ils ont été détournés de leur objet par le ministère, coupable dans le premier cas de négligence, dans le second de malversation et de trahison. Il va sans dire qu'aucune sanction n'est intervenue ; la responsabilité ministérielle est encore une des duperies du régime.

*nerie militaire*, comme eût dit Stein, paraît encore aller son train, elle ne se meut plus qu'en vertu de la vitesse acquise, et il faut bien prévoir l'heure où elle s'arrêtera d'elle-même, si ce n'est par la rupture d'un rouage essentiel. Le mal, révélé par des incidents caractéristiques, de plus en plus fréquents, prendra un caractère d'acuité croissant. Qu'y pourront faire les officiers dont je parlais tout à l'heure, pris, comme dans les mâchoires d'un étau, entre des supérieurs exclusivement préoccupés de leurs intérêts immédiats, habitués à tout sacrifier pour leur maintien dans leurs grades, leurs prérogatives, leurs honneurs, et des troupes sur lesquelles toute influence leur est graduellement enlevée ? Ce qui n'empêchera pas, puisqu'il est de mode aujourd'hui que le subordonné couvre le chef, de rejeter toutes les responsabilités sur ceux qui luttent, avec des moyens toujours diminués, contre cette désorganisation systématique. Quinze jours avant la catastrophe de l'*Iéna*, pour expliquer sa résolution d'une prochaine retraite, le commandant Adigard, écrivant à un ami, dépeignait son impuissance et son écœurement en présence des fins de non-recevoir perpétuelles auxquelles il se heurtait chaque fois qu'il signalait un péril et proposait un remède. Cette lettre, beaucoup de ses camarades de la guerre auraient pu l'écrire, car, avec quelques différences de détail, la situation est identique pour eux. Débordés de toutes parts, il ne nous reste plus, suivant un mot célèbre, qu'à nous soumettre ou à nous démettre. La lutte est impossible, du moment que nos chefs, au lieu de nous soutenir, nous abandonnent — quand ils ne nous livrent pas. En nous soumettant, nous nous rendrions complices, tout au moins par inertie, de l'œuvre néfaste contre laquelle nous n'avons plus la possibilité de nous élever. La faible résistance que nous pouvions encore, dans la sphère chaque jour plus restreinte de notre action, opposer aux mesures dissolvantes dont nous constatons la triste efficacité, devient de plus en plus vaine avec le temps. A chaque promotion, en effet, nous nous trouvons devancés par des transfuges qui n'attendent pas longtemps le prix de leur défection, et, de nos subordonnés qu'ils étaient, deviennent nos supérieurs, grâce à la complicité de généraux dociles au mot d'ordre de la loge transmis par la préfecture (1). Ainsi relégués à une place qui n'est

(1) Transformation actuelle du système des fiches de délation.

plus la nôtre, complètement annihilés dans notre action, nous n'avons plus qu'un parti à prendre : dégager hautement notre responsabilité dans les catastrophes qui se préparent, et porter sur un autre terrain la lutte pour le pays. C'est ce que font, l'un après l'autre, en arrivant au pied de l'infranchissable muraille d'airain, ceux dont la conscience et la dignité se révoltent à l'idée de servir de paravent aux entreprises qui ne répugnent pas à leurs chefs, ceux qui se refusent à contribuer pour leur part, en restant dans le rang, à entretenir l'illusion mortelle dont se berce la veulerie des satisfaits imprévoyants ; c'est, mon heure venue, ce que j'ai fait.

COMMANDANT D'OSIA.





## La Délation maçonnique

### PENDANT LA COMMUNE

---

Un curieux document maçonnique nous a été récemment transmis par un de nos abonnés de Versailles, M. de X..., qui le tenait du colonel Fleur, ancien président de la « Patrie Française » de Versailles, décédé l'année dernière. C'est une dénonciation maçonnique adressée à l'officier commandant le secteur de Belleville en 1871. Cette dénonciation émane d'un F.:. et s'adressait à un F.:. ; les termes dans lesquels elle est rédigée ne permettent pas d'en douter. En voici, d'ailleurs, le texte :

*Paris, le 19 mai 1871.*

*Mon ch.:. F.:.*

*Je vous serais très obligé de porter à la connaissance de qui de droit les faits suivants : sans aucun retard.*

*Rue Louvain, derrière l'église de Belleville, il existe une école tenue par une dame Olivier. La suppléante (sic) de cette dame ose, en pleine révolution, faire tirer des loteries de croix toutes les semaine (sic) ; de plus, quand une leçon est finie, les élèves sont astreintes à rester les mains derrière le dos pendant un temps assez long pour que les enfants les plus soumises finissent par s'ennuyer : mais l'appât de la croix pour la fin de la semaine les retient muettes.*

*Mercredi dernier, les élèves furent toutes invitées à se*

*rendre le lendemain à la messe, contrairement (je crois) aux nouveaux règlements.*

*J'ai entendu parler que la solde dû (sic) au directeur et aides de l'école de la rue Pelpont (garçons) aurait soulevé des difficultés (sic). Prière de voir à cela.*

*Votre F.:. T.:. D.:., qui vous serre la main fraternellement.*

**CHAFFAUT.:.**

Ce joli « morceau d'architecture », bien dans la note de la grande école de délation qu'est la Franc-Maçonnerie, est rédigé sur une feuille grand format, détachée d'un registre. Il porte dans l'angle supérieur gauche l'annotation ci-après, au crayon bleu et à l'encre, d'une autre main que celle du signataire : *Bureau n° 2. Renvoyé au bureau de l'officier commandant* — ce qui prouve que le F.:. destinataire avait pris au sérieux le bas mouchardage de son collègue en Maçonnerie. Quant aux suites que la dénonciation eut pour l'institutrice, coupable de distribuer des croix « en pleine révolution », et de faire assister ses élèves à la messe, il serait intéressant de les connaître : on sait que la Commune, insurrection maçonnique au premier chef, n'était pas tendre pour les « calotins ». C'était deux jours plus tôt, le 17 mai, que la proposition avait été faite de fusiller les otages.

Le document que nous reproduisons fut saisi par le colonel Fleur, alors capitaine dans l'armée régulière, quand les Versaillais s'emparèrent de la mairie de l'arrondissement dont dépendait le secteur de Belleville. Et le colonel Fleur le conserva par devers lui près de quarante ans.

Puisque ce petit lambeau d'histoire attire notre attention sur le rôle joué par la Franc-Maçonnerie dans la Commune, rappelons que le Grand Orient de France lança un « Appel à la Franc-Maçonnerie Universelle » en faveur de la Commune. On y lisait notamment :

« Frères en Maçonnerie et frères Compagnons (1), nous  
« n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de com-  
« battre et de couvrir de notre égide sacrée le côté du Droit.

(1) Les compagnonnages parisiens amenèrent à la Commune un chiffre considérable d'adhésions ouvrières.



« Armons-nous pour sa défense !

« Sauvons Paris, sauvons la France !

« Sauvons l'Humanité !

« Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise su-  
« prême, fait appel à la Maçonnerie Universelle, aux Comp-  
« gnons de toutes les corporations. Il crie : *A moi les enfants*  
« *de la Veuve !*

« Cet appel sera entendu par tous les Francs-Maçons et  
« Compagnons ; tous s'uniront pour l'action commune, en  
« protestant contre la guerre civile que fomentent les sou-  
« teneurs de la Monarchie.

« Tous comprendront que ce que veulent leurs frères de  
« Paris, c'est que la justice passe de la théorie à la pratique,  
« que l'amour des uns pour les autres devienne la règle gé-  
« nérale, et que l'épée n'est tirée du fourreau, à Paris, que  
« pour la légitime défense de l'Humanité. »

A la bonne heure ! Voilà encore un joli « morceau d'archi-  
tecture », bien dans la manière maçonnique : humanitaire et  
féroce. C'était sans doute après s'être convenablement péné-  
tré de « l'amour des uns pour les autres », que le F. : Raoul  
Rigault envoyait à la mort l'archevêque de Paris et les ota-  
ges en leur crachant ces mots haineux : *Voilà dix-huit cents*  
*ans que cela dure ! Eh bien ! il faut que ça finisse !...*

L'action de la Franc-Maçonnerie en faveur de la Com-  
mune ne se borna pas, d'ailleurs, à ce manifeste et au petit  
jeu des dénonciations. On trouve dans le *Journal officiel* de  
la Commune le compte rendu d'une grande manifestation,  
organisée le 26 avril 1871, quand l'investissement de Paris  
était déjà complet, pour solidariser les francs-maçons pari-  
siens avec le gouvernement insurrectionnel.

Tout l'effectif de la Franc-Maçonnerie dans la capitale fut  
mobilisé : il se composait de cinquante-cinq loges, groupant  
plus de 10.000 francs-maçons. Vénérables en tête, tabliers et  
cordons au vent, bannières des Loges déployées, cette envo-  
lée de hiboux sortis de leurs repaires défila processionnelle-  
ment à travers Paris et gagna les remparts. Là, les bannières  
furent plantées face à l'armée de Versailles. Après quoi, la  
horde se replia sur l'Hôtel de Ville, où l'un de ses chefs, le  
F. : Thirifocq, la présenta à la Commune assemblée. Il salua  
dans l'insurrection qui faisait trembler Paris « la plus grande  
« révolution qu'il ait été donné au monde de contempler »,

« une « ère nouvelle », le « nouveau Temple de Salomon ».

« Si les Francs-Maçons ne sont pas entendus », ajouta-t-il, aux applaudissements des FF. : rangés dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, « ils se joindront aux compagnies de guerre et encourageront par leur exemple les « courageux et glorieux soldats, défenseurs de notre ville ».

Les FF. : Félix Pyat et Beslay, membres de la Commune, remercièrent chaleureusement le F. : Thirifocq de ses paroles, et le F. : Léo Melliet lui remit un drapeau rouge en déclarant : « Nous savons que le but de votre association « est le même que celui de la Commune, la Régénération « sociale. »

Puis, délateurs et assassins, sortis des mêmes Loges, nourris du même lait, s'embrassèrent avec effusion. La Fraternité maçonnique s'affirmait... (1).

FL. B.

(1) Voici comment le *Journal officiel* de la Commune rapportait les faits que nous rappelons (numéro du 30 avril 1871) :

« Hier 29, la ville de Paris présentait une animation à laquelle on n'était « plus accoutumé depuis longtemps : on savait que les Francs-Maçons « devaient essayer leur dernière démarche pacifique en allant planter leurs « bannières sur les remparts de Paris, et que, s'ils échouaient, la Franc- « Maçonnerie tout entière devait prendre parti contre Versailles.

« Dès neuf heures du matin, une députation des membres de la Com- « mune sortit de l'Hôtel de Ville, musique en tête, se dirigeant vers le « Louvre, à la rencontre de la députation franc-maçonnique.

« A onze heures, la députation était de retour et les Francs-Maçons fai- « saient leur entrée dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, disposée « à l'avance pour les recevoir. La garde nationale faisait la haie.

« La Commune tout entière s'était placée sur le balcon, en haut de l'es- « calier d'honneur, devant la statue de la République, ceinte d'une écharpe « rouge et entourée de trophées de drapeaux de la Commune.

« Les bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les « marches de l'escalier, étalant aux yeux de tous *les maximes humanitaires « qui sont les bases de la Franc-Maçonnerie et que la Commune s'est donné « à tâche de mettre en pratique.* »

Etc. etc.





# Le Marquis de la Rouërie

ORGANISATEUR DE L'INSURRECTION BRETONNE (1)

1750-1793

**L**ORSQU'IL vint s'établir définitivement sur ses terres de la Rouërie, près Fougères, le colonel Armand — ainsi que lui-même se désignait — y était précédé par la renommée de ses brillants faits d'armes en Amérique, comme aussi par les éclats d'une jeunesse tapageuse.

Né le 13 avril 1750, au château de la Rouërie près Fougères, Charles-Armand Tuffin de la Rouërie était fils de messire Anne-Joseph-Jacques Tuffin, chevalier, comte de la Rouërie, et de dame Thérèse de la Belinaye.

A dix-sept ans, enseigne aux gardes françaises, placé à Paris sous l'autorité de son oncle Charles de la Belinaye, qui n'était point un mentor bien sérieux, Armand de la Rouërie avait débuté par prétendre épouser une actrice de l'Opéra, M<sup>lle</sup> Beaumesnil. Celle-ci, plus sensée que lui, refusa cette flatteuse proposition

(1) G. LENOTRE : *Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne* (1906). COMTE DE SAINT-AULAIRE : *Portraits de famille*. CASIMIR DE LA GUYOMARIS : *Souvenirs de 1793, ou la vérité opposée à des mensonges* (Saint-Brieuc, 1888). CHASSIN : *Préparation à la guerre de Vendée*. P. DUCHEMIN DES CÉPEAUX : *Souvenirs de la chouannerie*. CHATEAUBRIAND : *Mémoires d'Outre-Tombe*. — *Archives nationales. Archives de la guerre*.

dont elle sentait toute la folie, et le jeune homme, de désespoir, courut s'enfermer à la Trappe, avec l'intention bien déterminée d'y finir ses jours (1). Une semaine ne s'était pas écoulée, qu'il était de retour à Paris où il reprenait sa joyeuse existence : il dansait en public un pas de ballet sur la scène de l'Opéra, se querellait, se battait, faisait des dettes, apprenait à manier le peigne et le fer à friser aussi habilement que Léonard, à composer d'élégants bouquets, à tourner des madrigaux. Fort de ces talents et de la réputation que lui valaient ses tapageuses aventures, il n'hésitait point, enfin, à demander au comte de Ranconnet de Noyan, son voisin, la main d'une de ses filles.

M. de Noyan, comme on pouvait s'y attendre, parut médiocrement flatté de cette démarche ; il estima les mérites du prétendant un peu minces et les garanties qu'il offrait insuffisantes ; il l'évinça, ce dont on ne saurait raisonnablement le blâmer.

Cet échec ne rendit point notre jeune homme plus raisonnable. A quelque temps de là, il se prenait de querelle avec le comte de Bourbon-Busset, touchant le degré de cuisson d'un poulet ; une rencontre s'ensuivait ; la Rouërie blessait son adversaire, qui passa pour mort pendant huit jours. Le roi, instruit du fait, s'émut et menaça de faire pendre la Rouërie. Celui-ci, désespéré, résolut d'en finir avec la vie : il prit de l'opium, mais on le tira d'affaire et il s'enfuit à Genève.

De là, il envoya sa démission de lieutenant aux gardes françaises, puis, ayant dit adieu à sa mère, il partit brusquement pour l'Amérique, accompagné de trois domestiques et laissant en France un fils naturel, qu'il avait reconnu.

La traversée dura deux mois. Au moment d'aborder, le navire qui portait Armand de la Rouërie fut attaqué par une frégate anglaise ; notre aventureux passager gagna le rivage à la nage, complètement nu, suivi de ses trois domestiques aussi peu vêtus que lui.

C'était à la fin d'avril 1777, avant l'arrivée de la Fayette.

La Rouërie acheta d'un major suisse, moyennant 2.400 livres, le commandement d'une légion franche et se trouva prêt pour le début de la campagne. Sa bonhomie, sa gaieté, un courage

(1) *Mémoires secrets de Bachanmont* : « Un jeune officier aux gardes, nommé M. de la Belinaye de la Roirie, est devenu éperdument épris de Mademoiselle Beaumesnil de l'Opéra et l'a enlevée à son oncle qui l'entretenait. Non content de cet exploit, il a voulu se lier à elle d'un lien indissoluble et l'épouser. L'actrice s'y est refusée généreusement, en lui faisant sentir l'éclat scandaleux que cet hymen ferait dans le monde ; le bruit qui en résulterait pour lui, forcé de quitter son emploi, et le dégoût qu'il pourrait prendre d'elle ensuite, ce qui les rendrait malheureux l'un et l'autre. Ce discours sensé n'a fait que l'enflammer davantage et, n'ayant pu vaincre son amante, il s'est retiré à la Trappe. L'aventure fait l'objet des conversations du jour. »

souvent téméraire plurent aux Américains, d'abord défiants, et le nom du « colonel Armand » devint en peu de temps populaire (1). Sa légion ayant été détruite à la bataille de Campden, en Caroline, il passa en France, la première campagne finie, chargé par le Congrès des Provinces-Unies d'y récolter « des secours d'habits et d'armes » et désireux de réorganiser sa troupe. Pour faire face aux dépenses, il emprunta sur son engagement personnel une somme de 50.000 francs, dont il fit l'avance au Congrès.

Pendant ce voyage, il obtint la croix de Saint-Louis, le 15 mai 1781.

De retour en Amérique, il prit part au siège d'York, monta l'un des premiers à l'assaut. Washington, pour reconnaître sa valeur, l'autorisa à lever parmi l'armée cinquante hommes d'élite pour renforcer sa compagnie. Deux lettres, l'une de la Fayette, du 26 novembre 1778, l'autre de Washington, du 16 février 1780, conservées aux archives du ministère de la guerre, s'accordent à louer « son mérite distingué, son grand zèle, son activité, son intelligence, sa vigilance et sa bravoure ».

La campagne finie, il rentra en France des derniers, en 1783, avec 50.000 francs de dettes, la croix de Cincinnatus et un ami, le major Chafner, qui ne devait plus le quitter.

Il sollicita alors un commandement ; mais, soit qu'on eût gardé mauvais souvenir de son passé tapageur, soit qu'il eût présenté sa requête sur un ton trop cavalier, celle-ci ne fut pas agréée. Il retourna en Bretagne, contraint, à trente-trois ans, de mener une vie oisive dans son hôtel de Fougères ou son château de la Rouërie, harcelé par des ennuis d'argent, ne possédant pour toute fortune qu'un passif de 65.000 francs.

Armand de la Rouërie songea de nouveau au mariage. M<sup>lle</sup> de Noyan, dont il avait naguère sollicité la main, avait épousé le comte de Kersalaün ; ce fut vers M<sup>lle</sup> de Saint-Brice, l'une des plus belles et des plus riches héritières de Bretagne, qu'il tourna ses vues. Le mariage eut lieu au château de Saint-Brice, le 22 décembre 1785.

Trois mois plus tard, la jeune marquise de la Rouërie tombait malade de langueur. Son mari appela auprès d'elle le D<sup>r</sup> Chévetel, et l'on doit penser que son mauvais destin, plutôt que le hasard, lui dicta ce choix. Chévetel, en effet, devait jouer dans la vie du marquis un rôle capital et néfaste.

Valentin-Marie-Magloire Chévetel avait vingt-sept ans, étant né le 30 octobre 1758 à Bazouges-la-Pérouse, où son père exerçait la profession de médecin (2). Il était de tournure avantageuse, de

(1) Le marquis de Chastelux notait en 1780 : « Le colonel Armand est célèbre en Amérique par son courage et sa capacité. »

(2) Chévetel père avait donné ses soins à Chateaubriand enfant.



manières agréables, d'esprit distingué ; il plut tout de suite au marquis de la Rouërie, qui l'admit dans son intimité, presque sur le même pied que le major Chafner. Le médecin ayant ordonné à sa malade les eaux de Cauterets, la Rouërie le pria d'être du voyage, ce à quoi il consentit.

Le séjour dans les Pyrénées ne soulagea point M<sup>me</sup> de la Rouërie ; elle mourut au bout de quelques semaines, le 18 juillet 1786.

Son mari, après l'avoir conduite au cimetière de Cauterets, regagna son château et s'y enferma, menant une existence presque sauvage entre ses deux commensaux, Chévetel et Chafner, parcourant les landes, chassant, ne voyant personne, tout à son chagrin. Il était dans cet état d'esprit quand le vote des lois de mai 1788 vint enflammer toute la Bretagne.

Le 8 mai, le Parlement avait été mandé à Versailles pour y tenir un lit de justice. On lui donna lecture de six édits rédigés par le ministre Brienne et visant de nombreuses réformes judiciaires, dont la principale enlevait aux parlements l'enregistrement des ordonnances et édits pour le transférer à une cour plénière, composée de la Grand'Chambre du Parlement, des princes et des pairs, des grands officiers de la maison du roi et d'un certain nombre de membres des parlements de province.

Le premier président d'Alègre protesta devant le roi contre ce qu'il appelait « le renversement de la constitution de l'Etat » ; la Grand'Chambre du Parlement refusa de siéger à la Cour plénière ; la majorité des pairs et les membres des parlements de province prirent une décision semblable ; les Etats de Bretagne protestèrent au nom du contrat qui, depuis le mariage de Louis XII et de la duchesse Anne, unissait leur duché à la monarchie. Le Parlement de Rennes s'assembla, nonobstant la défense du roi ; on fit marcher des troupes pour le disperser ; la noblesse et le peuple accoururent en armes au secours du Parlement ; l'intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville, menacé d'être pendu, ne dut son salut qu'à la promptitude de sa fuite, et la modération du commandant militaire empêcha seule la guerre civile.

Cette querelle avait ranimé l'ardeur du marquis de la Rouërie. Il était arrivé des premiers à Rennes pour protester contre l'édit de Cour plénière et se trouva chargé, avec onze autres gentilshommes, de porter au roi les remontrances de la noblesse et de réclamer le maintien de la vieille constitution bretonne.

Les députés arrivèrent à Paris le 5 juillet 1788 et se présentèrent sans délai à Versailles. Le roi ne les ayant point reçus, ils revinrent à Paris pour y attendre « le bon plaisir de Sa Majesté ». Le 14 juillet, au retour d'un banquet offert à leurs compatriotes, ils trouvèrent chez eux un exempt qui les attendait pour les conduire à la Bastille.

Le régime de la fameuse prison d'Etat n'était point terrible : MM. les gentilshommes bretons furent servis chacun par un de ses domestiques ; 240 bouteilles de vin de bordeaux pénétrèrent à leur intention dans la forteresse ; on loua, le 21 août, un billard « pour leur amusement ».

Le 25 août, Loménie de Brienne rendait son portefeuille, les parlements triomphaient et MM. les gentilshommes bretons étaient libres.

Le marquis de la Rouërie fit à Fougères une rentrée triomphale, on illumina en son honneur, on tira un feu d'artifice dont les fusées incendièrent quatre maisons ; ce fut magnifique, et le colonel Armand devint le personnage le plus populaire de toute la Bretagne. Son activité ne connut plus de borne ; pour lui donner matière à se dépenser, il fit démolir son château de fond en comble, à l'exception de la chapelle ; le reconstruisit sur nouveaux plans ; puis, confiant la direction des travaux à son bon ami Chafner, il fit de fréquents voyages à Paris, où son crédit avait obtenu pour Chévetel une place de médecin dans la maison du comte de Provence.

La politique vint bientôt procurer à la Rouërie d'autres soucis. On était en 1789 ; l'assemblée des Etats généraux était fixée au début de mai. Dans toutes les provinces les trois Ordres s'occupaient à élire leurs députés ; mais la noblesse bretonne s'entêtait dans son refus de se faire représenter, malgré les exhortations de la Rouërie, qui lui démontrait combien était malhabile cette tactique, qui augmentait l'influence du tiers état. Ses avis ne furent point écoutés ; il fut réduit à assister aux premiers événements de la Révolution en simple spectateur, entre son fidèle Chafner et sa cousine Thérèse de Moëlien, fille d'un conseiller au Parlement de Bretagne, qui ne s'était point mariée faute de dot et qu'il avait recueillie pour consoler son veuvage.

Mais notre héros n'était pas d'un tempérament à supporter sans sourciller les impertinences de ces faquins de révolutionnaires. L'idée lui vint de former, entre les gentilshommes qui avaient refusé de se faire représenter à l'Assemblée nationale, une association dans le secret dessein de provoquer un soulèvement royaliste.

Il s'en ouvrit au comte de Noyan, à qui, comme on voit, il ne tenait nullement rigueur de lui avoir jadis refusé sa fille en mariage. Le comte accorda l'appui de son nom, de sa situation ; mais sous condition que son repos et ses habitudes ne seraient point troublés : il avait alors quelque soixante ans ; c'était une excuse, et la Rouërie se trouvait mieux qualifié que lui pour prendre la tête du mouvement.

Le marquis partit pour Coblenz dans les premiers jours de mai 1791, afin de faire approuver son projet et confirmer ses pouvoirs

par le comte d'Artois (1). Il était muni d'un passeport pour Londres et emmenait sa cousine Thérèse de Moëlien, deux valets de chambre, Saint-Pierre et Bossart et son barbier Guillon. Ces cinq personnes s'embarquèrent à Saint-Malo, touchèrent l'Angleterre et gagnèrent l'Allemagne par Ostende.

Le comte d'Artois n'était pas à Coblenz. La Rouërie, fort bien accueilli, d'ailleurs, par les émigrés, fut rejoindre le prince à Ulm, où il arriva au commencement de juin. Le comte d'Artois l'écouta avec bienveillance, approuva au nom du roi le projet d'association et renvoya le marquis à l'ancien ministre Calonne.

La Rouërie retourna à Coblenz et vit Calonne. Celui-ci donna son approbation, comme avait fait son maître, et engagea le marquis à choisir un homme sûr pour servir de courrier entre Coblenz et la Bretagne. La Rouërie sans hésiter désigna Georges de Fontevieux, qui avait servi sous ses ordres en Amérique et qu'il venait de rencontrer dans la rue. Il fut convenu que Fontevieux resterait à Coblenz jusqu'à nouvel ordre, et la Rouërie reprit avec sa cousine et ses gens le chemin de la Bretagne, dédaignant cette fois la route maritime. Les hommes vêtus en marchands, M<sup>lle</sup> de Moëlien en amazone, portant cousus dans sa ceinture les pouvoirs du comte d'Artois, traversèrent la Lorraine, apprirent pendant leur voyage l'arrestation du roi à Varennes, et arrivèrent à Paris au moment même où le peuple y ramenait la famille royale.

Le marquis profita de son séjour dans la capitale pour rendre visite à son ami le D<sup>r</sup> Chévetel.

Or, celui-ci avait fort mal tourné. Le hasard avait voulu qu'il logeât hôtel de la Fautrière, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, auprès d'un de ses confrères, le D<sup>r</sup> Marat, médecin des gardes du corps du comte d'Artois, non loin d'un nommé Danton, avocat au Conseil du roi, du comédien Fabre d'Églantine, du journaliste Camille Desmoulins et du boucher Legendre. Cette fâcheuse compagnie avait fait du royaliste Chévetel un franc révolutionnaire, et cela d'autant plus aisément que Chévetel, naturellement ambitieux, ne demandait pas mieux que de prendre le vent le plus favorable à ses affaires. Il vivait, à l'hôtel de la Fautrière, avec M<sup>lle</sup> Fleury, de la Comédie-Française, et les deux amants avaient donné asile à Marat pour le soustraire aux poursuites exercées contre lui par le Châtelet, au commencement de 1790.

On pense bien que Chévetel se garda de mettre le marquis de la Rouërie au courant de ses nouvelles opinions ; aussi celui-ci s'em-

(1) Le comte d'Artois avait émigré en 1789. Les royalistes le considéraient comme le plus sûr champion de la monarchie. Louis XVI n'était déjà plus libre de ses actes et le comte de Provence, à qui l'autorité revenait de droit à défaut du roi, ne quitta Paris que le 20 juin 1791, se rendant à Mons, pendant que Louis XVI se dirigeait sur Montmédy.

pressa-t-il, sans la moindre arrière-pensée, de confier à son ami ses projets, les secrets de son voyage à Coblentz, de sa démarche auprès du comte d'Artois, sans omettre le moindre détail.

\* \* \*

La Bretagne, au retour du marquis de la Rouërie, était mûre pour une contre-révolution. Les esprits s'y montraient exaspérés par les vexations que l'Assemblée nationale imposait à leur foi religieuse. Partout les prêtres *jureurs* étaient repoussés quand ils venaient prendre, en *intrus*, la place des prêtres insermentés.

Un manifeste rédigé par la Rouërie, le 5 décembre 1791, posait les bases de l'association bretonne : chaque ville d'évêché ou d'arrondissement, chaque canton devaient désigner six commissaires et un secrétaire choisis indifféremment parmi la noblesse, le clergé ou la bourgeoisie, et chargés de recevoir et transmettre les ordres du marquis de la Rouërie, chef de l'association, de recruter des hommes et se procurer des fonds.

La Rouërie vit aussitôt se grouper autour de lui toute la jeunesse de Bretagne et jusqu'à des enfants, comme Aimé du Bois-Guy, président de la division de Fougères, qui n'avait pas seize ans. Des premiers accoururent Gervais Tuffin de la Rouërie, cousin du marquis, le chevalier de Tinténiac, M. de la Motte de la Guyomarais, Desilles de Cambernon, chargé des fonctions de trésorier, lesquelles constituaient une sinécure, malgré l'engagement pris par les adhérents de verser à la caisse de l'association une année entière de leurs revenus. La caisse était à tel point démunie que la Rouërie dut, en septembre 1791, dépêcher son cousin Gervais Tuffin à Coblentz, avec mission d'obtenir de Calonne quelques subsides.

Le ministre combla l'ambassadeur de bonnes paroles, lui remit une lettre autographe du comte de Provence « joignant son approbation à celle du comte d'Artois », mais mit quelques difficultés à lui accorder 15.000 livres, en bons de la caisse d'escompte, qui perdaient alors au change la moitié de leur valeur. Tuffin prévint qu'en Bretagne il lui serait impossible de tirer aucun parti de ce papier ; il se rendit donc à Paris et, comme il n'y connaissait personne, l'idée lui vint de s'adresser à l'ami Chévetel.

Celui-ci fit preuve d'une si charmante complaisance que Georges de Fontevieux, courrier de l'association, n'hésita pas, en décembre suivant, à lui demander de s'entremettre pour faire escompter 40.000 livres en billets qu'il rapportait de Coblentz.

Ces sommes permirent d'acheter en Angleterre 3.600 fusils, de la poudre, 1.500 livres de plomb, 4 canons avec leurs affûts. Calonne envoya d'Ostende 3.000 fusils. Une armée considérable se forma ; la Rouërie transforma son château en quartier général, ou



mieux en forteresse, où circulaient des patrouilles et où les recrues faisaient l'exercice, ce qui n'allait point sans attirer l'attention du voisinage.

Le maire de Saint-Ouen de la Rouërie, Thomas dit La Lande, se trouva fort embarrassé : son devoir lui ordonnait de dénoncer ces préparatifs suspects, mais la prudence lui conseillait de rester coi. Il avait eu déjà maille à partir avec l'incommode marquis. En exécution du décret supprimant les armoiries, Thomas dit La Lande avait fait détruire les urnes écussonnées qui contenaient, dans l'église du village, les restes des seigneurs de la Rouërie. Le marquis était entré dans une furieuse colère, accusant le maire d'avoir « jeté à la voirie le cœur de son père ». Thomas se souciait peu de mécontenter encore une fois son administré ; il était perplexe et finit par recourir à un moyen terme il envoya son beau-frère demander au marquis quel jour il lui plaisait qu'on vînt perquisitionner chez lui.

La Rouërie avait d'autres soucis. Il venait de recevoir de Coblenz confirmation de son commandement et s'apprêtait à réunir en assemblée générale tous les chefs de la conjuration, ce qui eut lieu chez lui, dans la nuit du dimanche au lundi de la Pentecôte.

Dès le lendemain, 28 mai 1792, toute la contrée savait qu'un rassemblement de factieux avait tenu conseil au château de la Rouërie. Les administrateurs du département mobilisèrent un régiment de dragons, une compagnie de gardes nationaux et deux pièces de campagne. Cette force armée arriva à Antrain, le jeudi 31 mai. Un lieutenant de gendarmerie fut aussitôt délégué avec vingt hommes pour surprendre le marquis. Le lieutenant revint à onze heures du soir à Antrain, ramenant « un particulier qu'il avait rencontré sur la route ». C'était Deshayes, secrétaire du marquis. On l'interrogea ; il joua parfaitement son rôle, déclarant que, depuis quatre ans qu'il était au service de la Rouërie, il n'avait jamais entendu parler de conjuration ; que le marquis s'occupait uniquement d'embellir son jardin ; qu'il était parti pour on ne savait quelle destination avec son fils, le major Chafner, M<sup>lle</sup> de Moëlien, son cousin Gervais Tuffin et trois domestiques. Une perquisition opérée au château ne fit rien découvrir, qu'une lettre fort compromettante pour le maire Thomas. Ce magistrat y faisait montre à l'égard de son administré d'une complaisance poltronne et qu'on jugea suspecte, à tel point qu'on l'arrêta, qu'on le jeta en prison, d'où il ne sortit qu'après un assez long temps. On mutila l'écusson surmontant la porte du château ; une affiche, placardée dans toute la région, ordonna aux autorités compétentes de mettre en arrestation « le sieur Armand Tuffin », dont on donnait le signalement.



\*  
\*  
\*

La Rouërie n'avait point quitté le pays. Pendant qu'on le cherchait aux environs d'Antrain, il s'était porté à quinze lieues de là, chez le chevalier de Farcy, qui habitait le château de Launay-Villiers, avec sa sœur et ses nièces. Le marquis profita pendant trois mois de cette hospitalité, recevant la visite des principaux affiliés, préparant toute chose pour une action prochaine, soigneusement gardé par son hôte, dont les précautions n'étaient pas inutiles. En effet, le 24 août, une visite domiciliaire avait lieu au château de Bois-Blin, où l'on prétendait que des prêtres réfractaires trouvaient asile. Bois-Blin n'était qu'à une lieue et demie de Launay-Villiers. Dix gendarmes, sous la conduite d'un lieutenant, visitèrent la maison et, dans une chambre au premier étage, découvrirent « deux particuliers » qu'ils arrêtèrent : Gervais Tuffin et le major Chafner. Tous deux affirmèrent qu'ils étaient en visite au château et, après quelques jours de détention, on leur rendit la liberté, faute de pouvoir relever contre eux une charge sérieuse ni leur faire dénoncer la retraite du marquis de la Rouërie.

Celui-ci, à Launay-Villiers, entra en relation avec un faux saulnier, Jean Cottereau dit Jean Chouan, qu'il initiait à son plan de campagne, à la tactique d'embuscades qui lui paraissait la plus conforme à la configuration du pays. Dans le même temps, le Dr Chévetel arrivait en Bretagne, afin de se renseigner sur l'importance de la conjuration, et le marquis, plein de confiance, lui apprenait que Pontavice était à Paris « en observation », que Fontevieux se trouvait auprès des princes et qu'il attendait incessamment son retour.

Aussitôt après cette entrevue, Chévetel regagnait Paris, y arrivait le 2 septembre, avait, de trois à six heures du matin, une entrevue avec Danton et repartait le 3 pour la Bretagne, sous prétexte de hâter la levée des troupes à destination de la Champagne, mais en réalité pour espionner son ami le marquis. Il se rendit directement au château de la Fosse-Hingant, où la Rouërie se trouvait, chez Desilles, avec Thérèse de Moëlien et plusieurs des principaux chefs de la conjuration.

Chévetel reçut un accueil assez froid. Une lettre du chevalier du Pontavice l'avait précédé et dévoilait ses intrigues avec Danton. La Rouërie, à brûle-pourpoint, fit part au médecin des soupçons que sa conduite inspirait. Chévetel, sans se troubler, sans rien nier, se vanta au contraire d'avoir conquis le ministre à la cause royaliste et, pour appuyer son assertion, montra une lettre dans laquelle Danton protestait de son attachement au roi. Le marquis et ses amis n'avaient plus qu'à s'incliner ; ils offrirent des excuses à Chévetel, puis, pour mieux lui prouver leur confiance et leurs regrets,

l'admirent au conseil de l'Association et le dépêchèrent à Jersey avec mission d'y négocier un envoi de fusils.

Chévetel s'embarqua à Saint-Malo, trouva à Jersey une foule d'émigrés prêts à rejoindre la Bretagne au premier signal d'insurrection et manœuvra si bien qu'il obtint des autorités anglaises qu'elles empêchassent le départ du convoi d'armes qu'il était chargé de ramener.

L'insuccès de sa négociation aurait pu sembler louche aux conjurés ; il passa inaperçu, au milieu des désastreuses nouvelles qu'on recevait en même temps de l'Est. L'armée des princes venait d'être battue en Argonne et les troupes en déroute étaient réduites à la plus affreuse misère ; une lettre de Calonne avertissait le marquis d'avoir « à différer de se montrer » et qu'on « agirait en grand dans le mois de mars ».

Ce délai parut insupportable à la Rouërie ; il voulait entrer en campagne avec le seul concours de ses affiliés et provoqua à la Fosse-Hingant une réunion secrète des principaux chefs. Il leur proposa d'ouvrir les hostilités le 10 octobre ; mais ils furent d'avis unanime de « remettre la levée de drapeaux à une date indéterminée », tout en demeurant à leurs postes et se tenant prêts au premier signal. Ils conseillaient vivement au marquis de chercher, en attendant, refuge à Jersey, au lieu de continuer à mener une vie errante. Le général les remercia de leur sollicitude et déclara que son parti était pris : il resterait. Le soir même, il quittait la Fosse-Hingant, passait la Rance en compagnie de Fricandeu (1) et de Saint-Pierre, et s'enfonçait dans le cœur de la Bretagne.

\* \* \*

Trois jours après le conseil auquel il avait pris part à la Fosse-Hingant, Chévetel, de retour à Paris, rendait à Danton un compte détaillé mais verbal (2) de tout ce qu'il avait vu et entendu. Danton avisait en personne le comité de sûreté générale, qui invitait aussitôt le ministre de l'intérieur, Roland, à « donner très incessamment tous les ordres et tous les pouvoirs pour déconcerter le complot. » Chévetel acceptait de jouer le rôle d'indicateur, sous le faux nom de Latouche, et on lui adjoignait un repris de justice, Lalligand dit Morillon, chargé d'arrêter les victimes que Chévetel lui désignerait.

Tous deux quittèrent Paris le 7 octobre 1792, afin de se trouver en Bretagne avant le 10, au cas où la Rouërie eût persisté dans son projet de provoquer un soulèvement pour cette date. Le 9, Ché-

(1) Il s'appelait réellement Loisel et avait remplacé Deshayes auprès du marquis, en qualité de secrétaire.

(2) Récit de Chévetel, *Archives nationales*.

vetel arrivait à Saint-Malo et se rendait directement chez Desilles, trésorier de l'Association, au château de la Fosse-Hingant, pendant que son complice Lalligand s'établissait à Saint-Servan.

Chévetel passa quatre jours à la Fosse-Hingant, assista à un nouveau conseil, apprit que l'on attendait pour entrer en campagne une occasion plus favorable : de nouveaux subsides étaient nécessaires et le marquis de la Rouërie décidait d'avoir encore une fois recours aux princes. Il choisit, pour s'acquitter de cette commission délicate, Fontevieux et Chévetel.

Chévetel fit part de ces nouvelles à Lalligand-Morillon et s'embarqua, le 13 octobre, pour l'Angleterre. De Douvres il gagna Londres, vit Calonne, que ses créanciers y tenaient en surveillance, et qui le chargea d'une mission secrète pour le comte d'Artois. Celui-ci, à Liège, reçut Chévetel par deux fois ; les gentilshommes bretons l'accueillirent comme un héros. Chévetel fut le confident de tout le monde ; il mit à profit les trois semaines de son séjour à Liège en envoyant à Danton une liste complète et détaillée des émigrés. Enfin le comte d'Artois ayant approuvé les plans d'insurrection et la date du 10 mars 1793, définitivement arrêtée pour la prise d'armes, Chévetel et Fontevieux, qui ne s'étaient point séparés, quittèrent Liège. Fontevieux, par Ostende, regagna la Bretagne pour faire connaître au marquis le résultat de l'ambassade — résultat négatif au point de vue pécuniaire — et Chévetel se rendit tout droit à Paris, auprès de Danton.

On était aux derniers jours de décembre 1792. La situation de l'Association pouvait passer pour excellente aux yeux des conjurés, ignorant la trahison de Chévetel : on devait recevoir d'Angleterre une somme considérable en assignats ; un navire était prêt à quitter Jersey avec 1800 fusils, 6 pièces de canon, des munitions et 800 hommes auxquels devaient se joindre les régiments de Brunswick.

Les chefs de la conjuration avaient peine à contenir l'impatience des paysans que la Rouërie, pour se faire la main, en attendant le coup décisif, entretenait dans une perpétuelle agitation. Au courant de l'automne, des gardes nationaux ayant, sous prétexte de perquisition, pillé le château de Launay-Villiers, le marquis de la Rouërie, Jean Cottereau et ses hommes les rejoignirent, les mirent en déroute, sans autres armes que leurs faux et leurs bâtons, et en tuèrent ou blessèrent dix-huit.

Le marquis visitait les chefs de ses comités, toujours recherché par les autorités, toujours insaisissable, changeant d'asile presque chaque nuit.

Il avait trouvé plusieurs fois refuge, mais sans y jamais passer plus de deux jours de suite, au château de la Guyomarais : il y était venu en octobre, puis du 9 au 11 novembre, enfin, durant quelques heures, le 15 décembre. Il y revint, sans être attendu, le

12 janvier 1793, à une heure du matin, accompagné de Fricandeu et de Saint-Pierre. Il avait la barbe longue, était trempé et tout meurtri. Il expliqua à M. de la Guyomarais, qui vint lui ouvrir, qu'on avait refusé de l'accueillir dans une maison amie et s'excusa d'avoir encore recours à son hospitalité. M. de la Guyomarais le conduisit à une chambre du premier étage.

Le lendemain, Saint-Pierre ne put se lever : il souffrait de la tête et perdit plusieurs fois connaissance. Fricandeu partit seul, emmenant les chevaux et prévint le chirurgien Morel.

La Rouërie, que son hôte appelait « Gasselin » devant ses domestiques et ses enfants, prenait ses repas à la table de famille et passait le reste du temps auprès de Saint-Pierre.

Celui-ci était sur pied le 18 janvier ; mais le marquis, se sentant fatigué, ne put partir. Le lendemain, il s'alitait, en proie à une fièvre qui, dans la nuit, empira. M. de la Guyomarais fit chercher à Lamballe le docteur Taburet et pour déjouer les curiosités, répandit le bruit que sa fille Agathe était malade. Le médecin diagnostiqua une fièvre putride et bilieuse grave et laissa une ordonnance que le chirurgien Morel, présent à la consultation, devait exécuter. Morel posa des vésicatoires qui amenèrent une amélioration sensible le 24 janvier.

Le soir du même jour, comme M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais se trouvaient au salon avec leur fille Agathe, une voix qu'ils ne reconnurent point, mais qu'ils supposèrent être celle d'un vieux gendarme à qui le châtelain avait rendu service, cria du potager :

— Si vous avez quelque chose à cacher, pressez-vous : une fouille sera faite cette nuit.

Peu après, Saint-Pierre vint avertir M. de la Guyomarais que son maître le demandait. La Rouërie avait entendu l'avertissement ; il supplia son hôte de le faire porter dans la forêt voisine pour que du moins il fût seul à tomber entre les mains des bleus. La Guyomarais s'y refusa : jamais il n'abandonnerait un ami malade.

— On va, dit-il, vous porter chez de braves fermiers que je connais ; vous y passerez la nuit. Après la fouille, au cas où elle soit faite, on vous ramènera ici : le trajet ne sera que de quelques minutes et j'espère qu'il ne vous fatiguera pas trop (1).

On enveloppa le malade dans ses couvertures ; on le hissa sur un cheval que guidèrent M. de la Guyomarais et son fils Casimir, et l'on parvint ainsi, en pleine nuit, à la ferme de Gourhandais. On coucha le marquis dans un grand lit en forme d'armoire et pendant que la fermière s'installait à son chevet, le châtelain rentrait vivement chez lui pour faire disparaître tout ce qui aurait pu dénoncer le passage du proscrit. Ses armes, son porte-manteau furent

(1) CASIMIR DE LA GUYOMARIS : *Souvenirs de 1793, ou la vérité opposée à des mensonges.*

cachés dans le double fond d'une armoire, les draps du lit enlevés. Il était temps : les patriotes de Lamballe pénétraient dans la cour, gardaient toutes les issues ; leur chef fouillait la maison, les communs, des caves aux greniers. N'ayant rien découvert, il prit avec ses hommes le chemin de Plancoët.

La troupe, passant devant la ferme de Gourhandais, s'y arrêta et demanda du cidre. La fermière ne perdit point la tête ; elle renvoya les soldats à la cuisine, alléguant qu'elle ne pouvait quitter « son pauvre frère Jacques, qui était à mourir, ne parlait plus et était si pâle qu'on l'aurait cru mort ». Cette ruse sauva le marquis ; on le ramena la nuit suivante au château.

Tout espoir de le guérir n'était pas perdu ; il gardait un esprit lucide, suivait le procès du roi, avait de fréquentes entrevues avec Fricandeu, caché dans les environs.

Le 24 janvier, vers le soir, Chafner et Fontevieux arrivèrent. Chafner rapportait de Londres la certitude qu'un traître, dont on ignorait le nom, avait dû se glisser dans l'Association : c'était tout juste, en effet, si l'on ne désignait pas clairement la retraite du marquis de la Rouërie. Fontevieux, lui, annonça une nouvelle que, d'un commun accord, on décida de cacher au malade : le roi avait été mis à mort le 21 janvier.

Fontevieux et Chafner montèrent quelques instants près de leur ami et couchèrent au château. Cette visite agita le malade ; il ne dormit pas de la nuit. Le lendemain, il n'allait pas plus mal. Il revit ses amis, s'entretint avec eux jusqu'au moment où ils descendirent à la salle à manger. C'était l'heure où Saint-Pierre, son domestique, venait lui lire le *Mercure* et le *Patriote Français*.

Saint-Pierre s'installa comme de coutume ; mais sa lecture était hésitante, embarrassée, à cause des nombreux passages qu'il lui fallait sauter pour cacher à son maître la mort du roi. Le marquis s'en aperçut ; il eut un soupçon, pria Saint-Pierre d'aller lui chercher un verre d'eau. Le domestique obéit, sans défiance, et sortit après avoir posé les journaux sur la cheminée.

Il était à peine arrivé dans la salle à manger, qu'un cri suivi d'un grand bruit se fit entendre au premier étage. Tout le monde aussitôt se précipite ; on monte, on pénètre dans la chambre de la Rouërie, on le trouve en proie à une crise de folie furieuse, hurlant le nom du roi, réclamant ses armes pour voler à son secours. On le recouche, on le maintient de force sur son lit, pendant que les domestiques courent appeler les médecins, que Fricandeu monte à cheval pour chercher le docteur Lemasson, de Saint-Servan, praticien réputé, affilié à la conjuration.

Lemasson arriva dans la nuit. Le docteur Taburet et le chirurgien Morel étaient déjà là. Chez le malade, la prostration alternait avec des crises de fureur ; les médecins diagnostiquèrent une fièvre cérébrale.



Le 30, à quatre heures et demie du matin, le marquis de la Rouërie, âgé de quarante-deux ans, rendait le dernier soupir, entouré de ses amis.

\* \* \*

Qu'on se représente ce que dut être pour les châtelains de la Guyomarais la journée du 30 janvier 1793. On savait jusqu'en Angleterre — le major Chafner l'y avait entendu dire — que le marquis se réfugiait dans un château entre Lamballe et la Hunandaye. Une perquisition était à craindre à tout moment, d'autant plus que le château de la Guyomarais était suspect. Si les patriotes découvraient le corps du proscrit, c'était la condamnation à mort de M. de la Guyomarais, de sa famille et de ses hôtes. Aussi la préoccupation de tous fut-elle de faire disparaître bien vite le cadavre. C'était malaisé. On tint conseil.

M. de la Guyomarais proposa d'abord d'attendre la nuit pour porter le corps dans le caveau de la famille, au cimetière de Saint-Denoual ; mais il y renonça en apprenant que des gendarmes occupaient le village. Quelqu'un émit alors l'avis d'enterrer le marquis dans les taillis de la Hunandaye, tout proches et où l'on pouvait parvenir sans être vu ; mais M<sup>me</sup> de la Guyomarais craignit que les loups, fort nombreux en cette saison, ne vinsent profaner la tombe. On s'arrêta à un autre parti : il existait à peu de distance du château un petit bois, le Vieux-Semis, séparé du potager par une douve. On décida d'y inhumer le corps du marquis, en attendant de pouvoir le transporter dans le caveau de famille des la Guyomarais.

Le précepteur des enfants, Thébault de Chauvinais, jeune homme de vingt et un ans, se chargea de creuser la fosse avec le jardinier Perrin. Tous deux, à dix heures du soir, montèrent dans la chambre du marquis ; aidés de Chafner, de Fricandeu et du docteur Lemasson, ils mirent le cadavre à nu, le déposèrent, enveloppé dans un drap, sur un brancard, le descendirent dans la douve. Là, au bord de la fosse tapissée de chaux vive, Lemasson pratiqua à l'aide d'un scalpel de larges incisions aux bras, à l'abdomen, pour permettre à la chaux de pénétrer plus profondément et d'accomplir plus promptement son œuvre de destruction. Ensuite, on descendit le corps dans la tombe, on le recouvrit de chaux, on combla le trou et par-dessus l'on planta un houx. Enfin, M. de la Guyomarais dressa un acte de décès du marquis, contresigné par Chafner, Fontevieux et Lemasson ; on l'enferma dans une bouteille, qui fut enfouie au pied d'un chêne, sur la lisière de la Hunandaye (1).

(1) On l'y découvrit, par hasard, en 1835.

Après ces formalités, tous les hôtes de la Guyomarais quittèrent le château. Saint-Pierre portait à Desilles, à la Fosse-Hingant, les papiers de la conjuration, trouvés dans le porte-manteau du marquis.

\*  
\*\*

Nous avons vu que Chévetel était revenu à Paris à la fin de décembre 1792. Il y reçut, dans les derniers jours de janvier, une lettre de Thérèse de Moëlien lui apprenant la maladie du marquis et le suppliant de venir soigner son ami.

Muni de cette lettre, Chévetel se fit donner par le Comité de sûreté générale tous les pouvoirs nécessaires pour arrêter les coupables, mais exigea qu'on lui adjoignît Lalligand dit Morillon, afin de ne pas paraître en nom dans cette peu glorieuse affaire.

Les deux coquins arrivèrent à Fougères le 13 février. M<sup>lle</sup> de Moëlien en était partie depuis trois jours, ce qui contraria vivement Chévetel. Il expédia Lalligand-Morillon à Saint-Servan et se rendit au château de Toutenais, proche la Fosse-Hingant, d'où il pourrait surveiller les conjurés. Le lendemain, un incident venait jeter une note comique dans ce drame : l'arrivée de Chévetel était signalée à la municipalité de Saint-Malo ; on l'avait pris pour le marquis de la Rouërie, dont on ignorait la mort.

Le 18 février, Chévetel vint conférer à Saint-Servan avec Lalligand, qui manquait de confiance en son complice et s'impatientait. De là, Chévetel alla s'installer à la Fosse-Hingant, chez Desilles, où tout le monde le considérait comme un ami dévoué et plein de zèle. Aussi Desilles n'eut-il rien de plus pressé que de lui annoncer la mort du marquis.

Chévetel donna toutes les marques du plus affreux désespoir ; il pleura, exigea, avec attendrissement, des détails sur la maladie, sur l'agonie, sur les médecins qu'on avait appelés, sur les personnes qui avaient assisté le malade. Il interrogea Saint-Pierre, qui n'hésita pas à parler, connaissant l'affection de son maître pour Chévetel. Saint-Pierre savait que la Rouërie était enterré à la Guyomarais, mais ignorait à quel endroit : sa douleur l'avait empêché d'aider la Chauvinais et Perrin à creuser la tombe et ne lui avait pas permis non plus de suivre jusqu'à sa sépulture le corps de son maître.

Chévetel parut soulagé d'apprendre que des personnes sûres se trouvaient seules dans le secret : il n'y avait donc aucune indiscretion à redouter et, encore moins, une trahison. Hélas ! Saint-Pierre ne partageait point cette confiance. Certes, ni la Chauvinais, ni Chafner, ni Lemasson ne parleraient ; mais le jardinier Perrin n'offrait pas les mêmes garanties ; il aimait le vin ; il était à craindre qu'en le faisant boire on n'obtînt de lui tous les renseignements

qu'on voudrait. Cette révélation ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd.

Chévetel apprit, presque en même temps, que tous les papiers relatifs à la conjuration se trouvaient entre les mains de Desilles. Il fit comprendre à celui-ci qu'il importait de les mettre en lieu sûr, mais surtout de ne les point détruire : car l'Association, pour privée qu'elle était de son chef, n'en continuait pas moins d'exister. Il poussa la complaisance jusqu'à aider le bon Desilles à enfermer les papiers dans un bocal, qu'ils scellèrent soigneusement et enfouirent dans une plate-bande du jardin ; puis, cela fait, Chévetel s'en fut à Saint-Servan, prévenir son compère Lalligand que le moment d'agir était arrivé.

Dès le surlendemain, 25 février, à l'aube, Lalligand-Morillon, ayant requis la force armée, se présentait au château de la Guyomarais. Il avait donné des ordres pour qu'on prévînt le juge de paix Petitbon, du canton de Plédiliac, et qu'on amenât le D<sup>r</sup> Taburet et le chirurgien Morel.

Lalligand et Petitbon s'installèrent dans la chambre du premier étage où était mort la Rouërie, et les interrogatoires commencèrent. Ils durèrent dix-huit heures sans désespérer. M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais, leurs filles, leurs deux fils, gardés à vue dans le salon, attendaient leur tour de comparaître devant les inquisiteurs. Une parole, un geste imprudent pouvait les perdre. Ils ne se trahirent point ; ce que voyant, Lalligand-Morillon eut recours au moyen suggéré par Chévetel : il fit boire le jardinier Perrin. Celui-ci, dans l'ivresse, se montra confiant et bavard ; il consentit volontiers à conduire commissaire et juge à la tombe du marquis. Deux hommes furent requis ; à coups de pioche, ils découvrirent le cadavre.

Cependant, les châtelains, toujours prisonniers dans leur salon, renaissaient à l'espoir : la longueur même de la perquisition leur semblait de bon augure...

Tout à coup, un grand bruit se fit entendre du côté du potager... La foule des gardes nationaux, des curieux s'approchait... Lalligand-Morillon parut sur le seuil du salon ; il interpella M<sup>me</sup> de la Guyomarais, lui demandant si elle persistait à nier d'avoir donné asile à la Rouërie. La pauvre femme, surprise, se troubla, balbutia. Alors, une main jeta dans le salon un objet informe, hideux, sanglant, qui frôla la robe de M<sup>me</sup> de la Guyomarais et roula sur le plancher... C'était la tête du marquis.

M<sup>me</sup> de la Guyomarais poussa un cri d'horreur et s'évanouit. Son mari se précipita pour la soutenir, imposa silence aux rires ignobles des patriotes :

— Soit, dit-il, il n'y a plus à nier : voilà bien la noble tête de l'homme qui, si longtemps, vous a fait trembler...

Et, se tournant vers Lalligand-Morillon :

— Quant à vous, Monsieur, ajouta-t-il, vous êtes un lâche et votre action est monstrueuse !

Le lendemain, 27 février, le château fut mis au pillage ; Lalligand fit main basse sur l'argenterie, sur les assignats et, le 28, il reprit avec sa troupe le chemin de Lamballe, emmenant M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais, leurs deux fils Casimir et Amaury, le précepteur la Chauvinais et le jardinier Perrin.

Les deux jeunes filles, Agathe et Hyacinthe, restèrent seules, affolées et à demimortes de douleur, dans la maison dévastée. Elles eurent néanmoins l'admirable courage de rendre les derniers devoirs au marquis. Sa tête, promenée par les gardes nationaux au bout d'une baïonnette, avait été jetée dans un carré du jardin. Aidées d'un domestique, les jeunes filles la recueillirent et la placèrent, une nuit, sous une dalle de la chapelle (1).

Cependant, les méchantes besognes des deux compères Chévetel et Lalligand-Morillon n'étaient point terminées. Chévetel, qui était toujours hébergé à la Fosse-Hingant, retrouva, le 2 mars, Lalligand à Saint-Servan et lui donna ses dernières instructions. Il s'agissait d'arrêter son hôte Desilles et les principaux conjurés. Chévetel indiqua l'endroit précis où, avec Desilles, il avait enfoui les papiers de la Rouërie ; puis il revint à la Fosse-Hingant.

Il y trouva les habitants du château dans une terrible agitation, causée par la nouvelle qu'une perquisition aurait lieu dans la nuit. Il les rassura et, pour montrer qu'on ne courait aucun danger, déclara qu'il allait souper et coucher au château. Mais, quand il eut regagné sa chambre, M<sup>me</sup> Desilles et ses filles, M<sup>mes</sup> de Virel, d'Allairac et de la Fonchais, effrayées par un nouvel avis qui leur parvint, décidèrent Desilles à se réfugier chez un voisin, d'où il pourrait gagner le petit port de Rothéneuf. Ces dames supplièrent Chévetel de fuir aussi ; il refusa, parut très contrarié d'apprendre le départ de Desilles et surtout de ne pas connaître le lieu de sa retraite, que M<sup>me</sup> de Virel ne pouvait préciser.

Lalligand-Morillon arriva au point du jour et joua la même scène qu'à la Guyomarais. Bien qu'il sût exactement l'emplacement des papiers, il bouleversa tous les massifs du jardin pour avoir l'air au moins de les chercher. L'enquête qui suivit dura huit jours. Elle se conclut par l'arrestation des trois filles de M<sup>me</sup> Desilles (celle-ci, à demi folle, fut épargnée), de son père, Picot de Limoëlan, de Delaunay, Thomazeau, Groult de la Motte, du D<sup>r</sup> Lemasson. On arrêta le comte de Noyan, qui, emprisonné

(1) Depuis des années cette chapelle était en ruines quand, en 1877, en en faisant niveler le sol, M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais, fille de Casimir, retrouva la tête du marquis entière et paraissant bien conservée. Elle tomba en cendres quand on la toucha. Il n'en reste qu'un fragment de l'os frontal, que M<sup>lle</sup> de la Guyomarais fit parvenir au comte de la Belinaye, parent de la Rouërie. (*Renseignements de M. Lenôtre.*)

dans la maison de santé du Dr Belhomme, échappa ainsi au tribunal révolutionnaire ; on arrêta Thérèse de Moëlien et, à Paris, Fontevieux, place de la Révolution, et Pontavice, à l'hôtel d'Orléans, rue du Parc-Royal : Chévetel avait dénoncé leur retraite.

Lui, Chévetel, ne figurait pas au nombre des prisonniers et aucun de ceux-ci ne s'en étonna, tant était grande la confiance qu'il avait su leur inspirer (1).

Conduits à Paris, incarcérés d'abord à l'Abbaye, puis transférés, le 24 mai, à la Conciergerie, les amis de la Rouërie furent traduits, le 4 juin, à neuf heures du matin, devant le Tribunal révolutionnaire. Le 18 juin, l'arrêt fut rendu, condamnant à la peine de mort M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais, Fontevieux, Pontavice, la Chauvinais, Thérèse de Moëlien, M<sup>me</sup> de la Fonchais, Limoëlan, Morin-Delanay, Locquet de Granville, Groult de la Motte et un domestique de la Guyomarais, Jean Vincent. Quant au jardinier Perrin, en récompense de ses bons offices, il ne fut condamné qu'à la déportation ; comme aussi le Dr Lemasson, à qui sa profession constituait une sorte de privilège.

\*  
\*  
\*

L'œuvre à laquelle le marquis de la Rouërie avait sacrifié sa vie n'était pas morte avec lui. Le 10 mars, à la date même qu'il avait fixée, des soulèvements se produisirent sur divers points. Avec une surprenante discipline, une armée s'organisa. Quand, un mois plus tard, le gouvernement — qui jusqu'alors avait feint de croire à un mouvement sans importance — se décida à envoyer des troupes en Vendée, les royalistes étaient maîtres du pays. Ils avaient pris Fontenay-le-Comte, Parthenay, Thouars, Doué, tous les postes intermédiaires ; enfin, le 10 juin 1793, ils s'emparaient de Saumur, une des places les plus importantes.

On sait combien d'années il fallut pour venir à bout de ces hommes décidés à lutter jusqu'à la mort pour leurs idées.

Les biens du marquis avaient été mis en vente une première fois, comme biens d'émigré ou réputé tel, au mois de janvier 1793, après l'infructueuse perquisition pratiquée dans son château. Sa cousine Thérèse de Moëlien avait alors racheté la plupart des meubles, sans doute suivant les volontés de la Rouërie. Une nouvelle mise en vente eut lieu le 5 septembre de la même année. Thérèse était morte sur l'échafaud et la mère du marquis se terrait dans sa maison de Fougères, n'ayant garde de faire valoir ses droits. Des paysans acquirent les biens du marquis, et c'est seule-

(1) Chévetel devint maire d'Orly sous l'empire et le resta vingt ans. En 1832, il dut donner sa démission ; sa fin fut misérable ; sa servante allait de porte en porte mendier pour lui. Il mourut le 15 février 1834. Son triste rôle a été dévoilé par les pièces conservées aux Archives nationales.



ment en l'an XI que M<sup>me</sup> de la Rouërie réclama enfin l'héritage de son fils. Par arrêté du 19 vendémiaire, la terre de la Rouërie lui fut attribuée en douaire, et un second arrêt, de prairial an XI, leva définitivement le séquestre sur la totalité des biens du marquis.

M<sup>me</sup> de la Rouërie mourut, à soixante-dix-neuf ans, le 19 avril 1808. Quant au fils naturel du marquis de la Rouërie, confié après la mort de celui-ci à la famille de Chappedelaine, il rejoignit les bandes du comte de Puisaye et fut tué dans une rencontre avec les bleus.

GUSTAVE HUE.





## Bibliographie antimaçonnique

---

LA PENSÉE ÉSOTÉRIQUE DE LÉONARD DE VINCI, par Paul Vulliaud  
(Bernard Grasset, éd.).

La maçonnerie occultiste se réclame d'une vénérable lignée, dont la souche se trouverait enfouie bien loin derrière nous, et qui aurait compté, dans tous les temps, des personnages fameux. Parce qu'il y eut des mystères orphiques et des mystères dionysiaques, Orphée et Bacchus doivent être tenus pour d'antiques initiés à la nébuleuse philosophie que propagent de nos jours les loges martinistes. Parce que des passages de *la Divine Comédie* sont marqués de réticences, nécessairement un peu singulières pour des lecteurs dont les habitudes d'esprit ressemblent fort peu à celles des Italiens du XIV<sup>e</sup> siècle, on n'hésite pas à enrôler Dante parmi les mystagogues. Parce que les figures les plus célèbres de Vinci ont un sourire énigmatique et incitent à la méditation, il s'est rencontré des gens pour en faire un mage.

Suivons un peu la démonstration que nous fournit M. Paul Vulliaud, touchant le peintre de la *Joconde*. Sa méthode, fort laborieuse, préfère la pénombre à la lumière et les méandres à la ligne droite. N'en soyons point surpris. L'occulte perdrait ses attraits les plus sûrs, si on en parlait en termes limpides, et, toujours, les sorciers se plurent aux clartés douteuses de la lune, mieux qu'à celles du grand soleil. En examinant de près les explications de ce maître en kabbale, on saisira, je crois, assez bien le procédé par lequel la maçonnerie, haute ou basse, déforme les idées les plus

justes, pour les transformer en erreurs hallucinantes, qui lui permettent de conduire au but des adeptes préalablement ahuris.

M. Vulliaud se livre, au début, à des considérations irréprochables sur le symbolisme dans l'art. Les lignes qui suivent ne pourront que charmer toutes les âmes d'artistes : « Aux époques créatrices, l'Art pour l'Art n'existait pas. Les Beaux-Arts étaient la matérialisation du Sentiment ou de l'Idée. Depuis ces temps fortunés, on s'est contenté, faute de pouvoir planer dans les hauteurs, de nier ce but aux procédés plastiques ou d'imposer des bornes au langage figuré. Contester aux moyens artistiques le droit ou la possibilité d'exprimer certaines pensées a été le triste privilège des périodes décadentes ; jusqu'aux jours qui devaient disparaître avec Léonard, Michel-Ange et Raphaël, la Peinture fut la traductrice des concepts théologiques ou philosophiques. Profitons de ce moment pour remarquer que la décadence esthétique date justement de l'abandon du procédé symbolique. C'était fatal. Le symbolisme vit en correspondance avec notre état psychologique, à ce point qu'on peut nommer le symbolisme : la langue universelle, car il n'est pas un seul objet, dans la nature, dont le nom ne puisse être transporté à des idées d'un ordre différent. » (P. 10.)

Tout ceci n'est que pure et haute vérité. La dernière phrase, pourtant, nous fait glisser sur un terrain où l'équilibre de la marche cessera vite d'être assuré. La glissade s'accroît dans le passage suivant, où l'auteur parle de tableaux anciens représentant l'enfant Jésus un doigt sur la bouche. « Pour les *Nativités*, le sens du langage dactylologique tenu par Jésus à sa mère se trouve dans cette traduction : *que ma vie soit cachée un temps ; ne révélez pas ma divinité avant que les jours de ma vie publique soient arrivés*. Une interprétation encore plus profonde est possible. Souvent, la théologie des peintres enseigne que les mystères chrétiens étaient la réalité des mystères gentils. Les artistes se révèlent initiés. A ce titre, les *Nativités* se constituent en séance d'initiation. Les Ethniques individualisaient ce moment de la Théophanie que nous appelons *Nativité* par le symbole d'Harpocrate. On sait, d'autre part, que les anciens dessinaient ce symbole sous les traits d'un enfant, la bouche scellée par un doigt. Les Grecs l'appelaient *Sigalion*. Harpocrate est, en effet, le dieu du silence... Les analogies entre les deux conceptions, ethnique et chrétienne, sont perceptibles. L'enfant Jésus est le soleil de justice à sa naissance. Il est aussi le symbole de la genèse de toutes choses et de leur renaissance. Les anciennes théosophies le nommaient Harpocrate. » (P. 18.) Ne vous récriez pas contre l'insuffisante liaison des idées. En occultisme, de vagues analogies tiennent lieu d'analyses patientes et de raisonnements rigoureux.

Trop averti pour tirer argument du fait que Léonard, ce grand curieux, noua de passagères relations avec des alchimistes, des

astrologues, des nécromanciens, M. Vulliaud entreprend d'étayer sa thèse sur deux tableaux du Louvre, *Bacchus et le Précurseur*. En cours de démonstration, se souvenant peut-être que *mystagogue* et *mystificateur* ont le même radical, il se donnera le plaisir de nous plonger dans la stupeur, par quelques menues contradictions. Ainsi, après avoir déclaré, à la page 28, que Léonard ne fut pas un mage, il écrira, deux pages plus loin : « Cherchons à pénétrer dans la pensée du Mage, du Voyant florentin. » Relisez le texte. Aucun doute ne saurait subsister, il s'agit bien du peintre dont le nom figure en tête du livre.

Examinons donc les deux peintures qui porteraient des traces accentuées d'ésotérisme.

*Bacchus* est un beau jeune homme, assis dans un paysage. Sa main gauche s'allonge sur un bâton. Sa main droite, le doigt tendu, semble dire : « Ecoutez ce bruit qui se rapproche ! » On ne sait d'ailleurs pas, de façon certaine, s'il s'agit du dieu de l'antiquité gréco-romaine, et plusieurs critiques d'art voient dans ce personnage un saint Jean-Baptiste.

M. Vulliaud tient pour *Bacchus* et ne mentionne même pas la deuxième hypothèse. Vous devinez pourquoi. *Bacchus* eut ses mystères. Il s'ensuit, de toute évidence, que Léonard a voulu peindre un des grands initiés de jadis, parce qu'on lui avait transmis à lui-même la secrète doctrine des sages. Dès lors, les moindres détails prendront une signification probante. La main allongée sur le bâton montre « les lieux bas » (le plan astral inférieur). On aperçoit, dans un coin, une touffe d'ancolie : cette plante unisexuée symbolise l'union du principe mâle et du principe femelle, dont il est tant question dans la Kabbale. Le jeune dieu croise ses jambes : or, « en symbolique, cette position des membres a plusieurs significations ». On ne nous dit pas lesquelles, les arcanes de l'occulte ne pouvant s'ouvrir devant le premier venu.

Dans *le Précurseur*, le saint se dégage à mi-corps ; sur un fond indécis, et d'un geste dont la souveraine élégance ravira toujours les admirateurs de belles choses, il montre la croix, noyée dans la pénombre. Pour le pauvre vulgaire, dont nous sommes, le sourire du visage annonce les ineffables bienfaits de la Rédemption.

Mais M. Vulliaud ne l'entend pas ainsi. Se conformant à une pratique assez usitée parmi les quatrecentistes, Léonard a donné au précurseur une tête où se découvre la grâce et la finesse des traits féminins. Il n'en faut pas davantage au commentateur pour citer le *Zohar*.

Le reste de son argumentation est de la plus extrême confusion. Les mots à majuscules (Art, Unité, Tradition, etc.) alternent avec les vocables à faces d'énigmes (pentaculaire, idéogrammatique, achroamatique, théophanie, etc.). La discussion s'agrémente de renvois à des auteurs tels que Lomazzo, de Cusa, Buhle, Eusthate,

Montgomery-Campbel, dont on ne nous rappelle presque jamais quelles sont les œuvres, tant elles sont célèbres. Ça et là surgit un argument aisé à comprendre. Mais le lecteur reste confondu des postulats qu'il implique. Ainsi (p. 65), nous apprenons qu'un peintre français, nommé Perréal, accompagna notre Louis XII dans son expédition d'Italie, en 1507. C'était, paraît-il, le temps où Léonard peignait son Bacchus. Or, ce Perréal est cité « avec révérence » par le kabbaliste Cornélius Agrippa, et ces coïncidences nous sont données comme formant une de ces preuves en présence desquelles les esprits bien faits se déclarent tout de suite convaincus.

Maint lecteur de M. Vulliaud a dû se demander s'il faut voir en lui autre chose qu'un dilettante, se divertissant à étonner le « bourgeois ». Je n'affirmerai pas qu'il n'entre aucune malice de ce genre dans sa dissertation sur Léonard, mais j'y retrouve avec certitude les méthodes coutumières de la Franc-Maçonnerie. Pour être d'un tissu moins grossier qu'au Grand-Orient, elles se ramènent aux mêmes éléments essentiels.

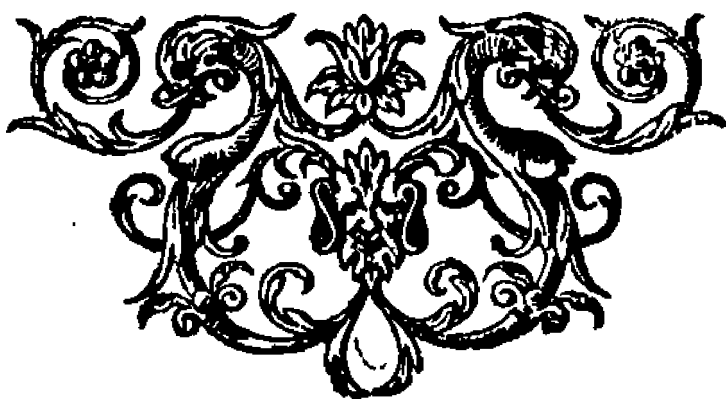
M. Vulliaud a voulu jeter un coup de filet sur le monde des artistes. Un peu de singularité précieuse et une sensibilité qui arrive parfois à donner la note heureuse, mais demeure habituellement plutôt malsaine, devaient lui servir d'appâts. Le clair-obscur des insinuations tendait à piquer les curiosités. N'ayant que peu compris, on pouvait venir solliciter un complément de notions : excellente occurrence pour les fournir avec de nouvelles réserves, tout en invitant le néophyte à entrer dans certains groupes où il lui sera possible de s'instruire graduellement. L'ensemble, on le voit, se ramène à la tentative de semer la croyance qu'il existe une doctrine tellement belle que le commun des hommes ne pourrait en supporter l'éblouissement. Par là, on flatte l'orgueil de tous ceux qui se trouvent l'étoffe du génie. Par là aussi on arrive à éveiller des fanatismes qui peuvent, dans la suite, se mettre au service de toute autre chose que l'art et la beauté. Et ce fanatisme, toujours possible, après une culture appropriée, voilà le point où se rejoignent la vulgaire maçonnerie politique et l'occultisme.

Quant à Léonard de Vinci, on lui fait jouer un rôle dont il serait fort surpris. Nul moins que cet esprit si positif ne montra les dispositions requises pour chevaucher la chimère. Mais il eut le sens fort aigu des perfectionnements possibles ; il appartient à la famille des artistes de première grandeur. L'eurythmie de ses belles formes, dont on ne trouve les pareilles chez aucun de ses prédécesseurs ou contemporains, le désigne comme l'annonciateur direct de Raphaël. Si ses visages sourient, c'est de bonté ; c'est au moins qu'il a su leur faire, avec le pinceau, de ces âmes déliées qui, sans ésotérisme aucun, s'élèvent fort au-dessus de l'humanité courante. « La Joconde se moque de nous ! » répète-t-on dans les



ateliers. Non, elle ne se moque pas. Mais elle est femme. Elle nous voit chercher bien loin le point fixe de sa nature intime. Elle nous redit avec ingénuité : « Mon secret, c'est la mobilité de mon être. » Et elle s'étonne doucement qu'on ne la comprenne pas mieux.

FRANÇOIS GILLIER.



---

*Le Gérant* : Flavien BRENIER

---

Poitiers. — Société française d'Imprimerie